COLL. 8°
468
1952-1à9

Dépôt
Annexe

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748484

DÉPOT
ANNEXE

ovv 11 47 706

PARTI RÉPUBLICAIN
RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
Siège Social : I, Place de Valois - PARIS (Ier)

RAPPORT

DE

POLITIQUE AGRICOLE

Aujourd'hui et Demain

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

par

Jean SAINT-CYR
Député
Président du Conseil Général de l'Ain

Coll 8° 468 (1952)

1952

ETABLISSEMENTS MOULLOT FILS AINÉ
22, 24, Avenue du Prado
MARSEILLE

Coll. 8:
1952
468 5

4.242

CONGRÈS RADICAL DE BORDEAUX
16-19 Octobre 1952

RAPPORT

DE

POLITIQUE AGRICOLE
Aujourd'hui et Demain

par

Jean SAINT-CYR
Député
Président du Conseil Général de l'Ain

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

RAPPORT
DE
POLITIQUE AGRICOLE
par Jean SAINT-CYR

Je suis particulièrement sensible à l'honneur que m'a fait votre Commission exécutive en me confiant pour la seconde fois la redoutable mission de présenter au Congrès national du parti radical le rapport de politique agricole.

Je n'ai pas voulu me borner à vous apporter des appréciations personnelles purement spéculatives dont vous eussiez pu à juste titre contester la valeur démonstrative ; je me suis attaché à consulter des documents qui me permettent de faire en ce jour le point de la situation.

Je n'ai eu à vrai dire que l'embarras du choix et c'est avec un très grand plaisir que j'ai constaté le nombre et la valeur des travaux effectués par des hommes de milieux divers, également préoccupés de définir la place qui doit être faite à notre agriculture dans l'économie nationale.

J'ai trouvé à la Confédération Générale de l'Agriculture, à la Fédération Nationale des exploitants, à l'Association générale des Producteurs de blé, aux, Affaires Economiques, au Comité National de la productivité, des rapports extrêmement intéressants.

J'ai eu de nombreuses confirmations de la valeur et de l'importance du travail accompli par le Conseil Economique ; il est certain que le Parlement aurait le plus grand intérêt à utiliser davantage les rapports tout à fait remarquables étudiés par les Commissions de Travail du Conseil que préside si souvent notre ami Emile ROCHE.

Vous aurez à apprécier quel parti j'ai tiré de cette très intéressante documentation.

CHAPITRE I

La situation actuelle de l'agriculture en France

Il serait vain de nier que règne dans les milieux agricoles un malaise qui se traduit par certaines critiques parfois excessives, mais hélas trop souvent fondées.

Nous nous proposons d'examiner ici griefs et revendications dans un esprit constructif et avec une objectivité aussi grande que possible.

Le pouvoir d'achat des agriculteurs a baissé depuis un an pour plusieurs raisons : d'une part le prix de vente de certaines denrées agricoles a été bloqué au niveau de l'an dernier ; d'autre part le paysan a subi dans certains secteurs avec de lourdes pertes en capital une réduction sensible de sa production ; enfin une mévente très inquiétante subsiste dans certaines branches de l'activité agricole.

Les agriculteurs sont mécontents et appréhendent l'avenir. Ils ont l'impression que dans le cadre de la politique de stabilisation du président PINAY, ils subissent des sacrifices plus importants que certains de leurs concitoyens.

On assiste à un dialogue de sourds. Le président PINAY quand il étudie l'évolution des prix se réfère toujours au niveau qu'ils avaient atteint le 6 mars 1952, date de son arrivée au pouvoir, tandis que les dirigeants agricoles s'estiment, à juste titre, fondés en raison de l'annualité des prix des principales productions agricoles à tenir compte des fortes hausses survenues dans le secteur industriel entre juillet 1951 et mars 1952.

Sous prétexte que 60 % du salaire minimum — ce qui est très contestable — seraient consacrés à l'achat des denrées alimentaires, le gouvernement est tenté d'agir plus particulièrement sur les prix de ces produits pour maintenir la stabilité de l'indice des prix.

Les agriculteurs pensent que cette politique n'est pas rationnelle, car elle risque d'accroître la disparité des prix agricoles et des prix industriels et de handicaper gravement pour l'avenir toute une partie de l'économie française dans le seul but d'obtenir des avantages immédiats peut-être aléatoires.

La protection douanière accordée aux produits industriels et aux matériels nécessaires à l'agriculture constitue elle aussi un sujet de mécontentement.

Il est enfin une autre cause d'irritation bien compréhensible: le budget d'investissements agricoles déjà si pauvre au départ a été réduit avec une particulière sévérité par les mesures d'économies et de blocages prévues par la loi de finances de 1952.

Les crédits affectés aux prêts sociaux notamment étaient tellement faibles qu'ils auraient dû échapper à toute mutilation et leur rétablissement partiel n'est pas suffisant pour mettre fin à une situation angoissante pour les jeunes ruraux qui désirent s'installer.

Peut-on se risquer à arbitrer ce conflit ? Il est certain que la plus belle justification du gouvernement sera sa réussite, étant entendu que toutes les catégories de Français, y compris les agriculteurs, sont intéressés à la stabilisation de la monnaie.

Ceci dit, il apparait bien que le gouvernement demande au monde agricole une très importante et pénible contribution à sa politique de redressement et que s'il ne peut pas, évidemment, être rendu responsable de pertes imputables à certaines circonstances climatiques ou épidémiques, il doit veiller à ne pas décourager la production agricole par une réduction excessive de son revenu.

Ajoutons encore que si la comparaison entre prix industriels et prix agricoles doit tenir compte du coût des matières premières, des taxes fiscales et des charges sociales incorporées dans ces prix, il est incontestable que même en partant de la référence 1949 défavorable à l'agriculture, on constate à partir de cette année 1949, une bien moindre hausse des prix agricoles qui ne correspond pas à une amélioration de la productivité.

Il faut que le gouvernement se rende compte que pour un très grand nombre de petites exploitations agricoles, le revenu n'atteint pas cette année le salaire minimum vital et qu'il doit se préoccuper de cette situation.

L'agriculture française dans le monde.

Ecartons-nous maintenant, si vous le voulez bien, des difficultés quotidiennes pour nous élever à une vue d'ensemble de l'agriculture française ; nous n'y découvrirons pas que des sujets de contentement.

La France se classe au onzième rang des puissances mondiales par sa population totale, au dixième rang par la superficie de ses terres labourables, aux tout premiers rangs des pays producteurs agricoles pour le vin, la betterave à sucre, le lait, la viande et même le blé, ainsi que pour les fruits et les légumes.

La France possède 20 % des terres cultivables de l'Europe occidentale ; celles-ci représentent — et c'est une chance dont nous ne profitons guère — 70 % de la superficie totale de notre pays laquelle atteint 55 millions d'hectares.

On compte sur notre territoire 2.360.000 exploitations dont 836.000 de moins de 5 hectares, 504.000 de 5 à 10 hectares, 380.000 de 20 à 50 hectares, 77.000 de 50 à 100 hectares et 26.000 de plus de 100 hectares.

Il en résulte que 78 % des exploitations agricoles de notre pays ont une superficie inférieure à 20 hectares, 56 % ont moins de 10 hectares.

La productivité agricole ne saurait être pour nous un sujet de fierté.

La France qui occupait avant la guerre le douzième rang en Europe pour l'indice de la production agricole à l'hectare et le septième rang pour l'indice de production par personne vivant de l'agriculture, ne semble pas avoir amélioré son classement depuis, les pays concurrents ayant eux-mêmes réalisé des progrès au moins égaux aux nôtres.

Notre consommation d'engrais à l'hectare de terres cultivables et de pâturages permanents n'atteint pas le tiers de celle constatée dans les pays du Bénélux.

Notre degré de mécanisation tant par hectare cultivé que par personne active demeure faible par rapport à celui des principaux pays agricoles européens.

Les rendements moyens de nos productions végétales sont inférieurs aux rendements moyens européens, soit, pour le blé, 19 quintaux à l'hectare en France contre 36 au Danemark.

Malgré la valeur de certains sujets de nos races sélectionnées, les rendements moyens annuels par vache laitière nous reportent en ce domaine aux derniers rangs, soit 1.800 litres contre 3.700 en Hollande et 3.300 au Danemark.

La production agricole de la France atteint en 1951 l'indice 110 par rapport à 1938, alors que cet indice atteint 150 pour l'industrie. Les U. S. A. atteignaient déjà en 1949 l'indice 150 en matière agricole.

Cela explique que l'agriculture française ne recoive qu'une faible part du revenu national. En 1951, alors que le revenu national a été évalué à 10.000 milliards, la part de l'agriculture ne représente que 16 % du revenu national contre 22 % en 1938 ; et cependant l'agriculture ne constituait pas a cette époque un secteur privilégié !

33 % de la population active française reçoit 16 % du revenu national. Cette constatation nous amène à penser que la situation de l'agriculture n'est pas particulièrement florissante.

Mais il importe de souligner que les chiffres que je vous apporte ne constituent que des moyennes. Comme vous le savez, les problèmes agricoles ne se posent pas de la même manière dans toutes les régions.

On peut distinguer en France, avec plus de certitude qu'en d'autres pays, *deux agricultures* dont le potentiel et les besoins sont très différents. Il est cependant difficile de tracer entre elles une ligne de partage.

Une fraction importante de nos exploitations sont bien équipées, bien conduites et atteignent les meilleurs rendements du monde. Nous devons nous féliciter de tels résultats qui sont pour notre pays une somme de richesses et un sujet de fierté.

Malheureusement 70 % de nos exploitations, en général les plus petites, sont beaucoup moins bien placées ; les rendements

sont très inférieurs ; l'équipement est très insuffisant ; la conduite de l'exploitation est loin d'utiliser les données modernes du progrès technique.

La distinction entre exploitations évoluées et exploitations attardées ne peut avoir pour seul critère la notion d'étendue ; s'il est exact que les vastes domaines du Bassin parisien et du Nord honorent notre pays, il est exact aussi que, dans ces mêmes régions, certaines exploitations familiales de faible superficie sont très bien conduites et d'un fort rendement.

Inversement, on peut trouver au nord de la Loire, des exploitations, grandes ou petites, négligées et déficientes, tandis qu'il existe heureusement dans toute la France des propriétés, des fermes, des métairies de toutes dimensions à fort rendement.

Il n'est pas question de vouloir opposer les unes aux autres, les catégories d'exploitations et les régions ; mais n'est-il pas vrai que l'opinion publique de notre pays serait beaucoup plus compréhensive si on lui donnait la certitude que certains gestes de solidarité, sur le plan social notamment, ne sont consentis qu'en faveur des exploitations qui produisent dans des conditions anormales, par suite du retard de leur évolution technique et économique ?

Il n'est pas exagéré d'évaluer à 1.200.000 le nombre des exploitations agricoles qui méritent l'appellation « d'économiquement faibles ».

Leur situation est profondément inquiétante. Les progrès de leur production et de leurs rendements sont très faibles sinon inexistants ; si l'emploi des engrais se développe très favorablement dans les départements les plus riches, il est au contraire en recul dans les autres. La consommation moyenne d'éléments fertilisants par hectare cultivé est de l'ordre de 15 kilos dans 52 départements français ; elle est de 133 kilos dans le Pas-de-Calais, 167 kilos dans le Nord, 118 kilos en Grande-Bretagne, 285 kilos en Belgique, 408 kilos aux Pays-Bas.

Que dire du sort réservé aux immeubles ? Il est attristant et inquiétant. Depuis 1945, on assiste à ce que, selon un terme barbare, on appelle « désinvestissement ».

Il est courant de constater que le terrain se loue plus cher « sans bâtiments » « qu'avec bâtiments » ; c'est un des aspects les plus impressionnants du drame immobilier de notre pays. Il se traduit par la disparition accélérée des petites exploitations.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que cette tendance à la concentration se généralise et qu'elle atteint les régions les plus riches du Bassin parisien. On ne peut s'empêcher de redouter qu'apparaisse un jour dans notre pays un problème agraire très difficile à résoudre.

Si la production agricole française a dépassé de 10 % le niveau de 1938, elle suffit à peine à assurer la subsistance d'un pays dont la densité de la population est relativement faible

(75 habitants au km2) et dont les surfaces cultivables recouvrent 70 % du territoire.

La part de l'agriculture dans le revenu national est en sensible diminution.

Le contraste s'accentue entre d'une part les grandes exploitations ou toutes celles qui bénéficient largement et très heureusement du progrès technique agricole et d'autre part le million d'exploitations, en général les plus petites, dont l'existence est compromise par la désuétude de leur équipement et de leurs méthodes de travail et qui n'offrent à leurs occupants qu'un niveau de vie incompatible avec notre temps.

Le capital immobilier se dégrade chaque jour. Pour couvrir les risques sociaux, très imparfaitement d'ailleurs, on se trouve dans l'obligation de faire appel à l'aide de la collectivité et l'on provoque ainsi des mouvements d'opinion dont l'hostilité s'explique souvent par la méconnaissance des problèmes agricoles.

Peut-on s'étonner dans ces conditions que règne une atmosphère lourde et pénible ?

Il est grand temps d'étudier les questions agricoles avec objectivité, en se défiant d'un sentimentalisme singulièrement dépassé.

Pour assurer l'avenir de l'agriculture, il n'est plus d'autre voie que celle qui consiste à convaincre le Gouvernement, le Parlement et l'opinion publique, par des arguments économiques, qu'une politique agricole rationnelle et efficace ne peut être fondée que sur la recherche de la prospérité générale du pays.

CHAPITRE II

L'agriculture ; élément fondamental de l'économie nationale

On peut dire que depuis 60 ans, la politique économique de la France a été dominée par le souci de développer sa puissance industrielle et de faire de celle-ci l'élément essentiel de sa prospérité.

Malgré des flots de bonnes paroles à son adresse, on a le plus souvent considéré l'agriculture comme une activité secondaire susceptible d'assurer tant bien que mal le ravitaillement du pays.

Pour beaucoup, les paysans sont des éternels quémandeurs... On a l'habitude d'entendre leurs plaintes. Il n'y a pas lieu de trop s'en préoccuper, car, pense-t-on, la terre de France sera éternellement généreuse ; grâce au soleil et à la pluie les récoltes pousseront toujours et toujours il restera dans nos campagnes assez d'hommes courageux, résignés et habitués aux privations, pour assurer au meilleur compte la subsistance des populations urbaines, l'exode rural étant d'ailleurs un phénomène tout à fait normal et même un test de civilisation.

Au surplus, d'après le même raisonnement, l'importation de denrées alimentaires ne pourrait que favoriser notre industrie en lui assurant par voie de compensation des débouchés alléchants.

Je crois pouvoir affirmer que ce raisonnement n'est plus acceptable, si même il l'a jamais été.

Evolution des échanges internationaux.

Notre pays est trop pauvre en matières premières pour que son industrie puisse être « compétitive » sur les marchés mondiaux. D'autre part, la nécessité d'acquérir une grande partie de ces matières premières dans des pays eux-mêmes très industrialisés et à devises fortes et rares, entraîne un déficit très préoccupant de notre balance commerciale.

On a tort de compter essentiellement sur les exportations de produits industriels pour nous procurer les devises nécessaires pour assurer l équilibre de notre balance commerciale.

On a tort de penser que les pays neufs constitueront toujours un marché important pour notre industrie, car ils ont tendance à s'industrialiser.

Je voudrais vous rendre attentifs à cette évolution et à ses conséquences ! Dans le même moment où ces pays installent des industries qui leur permettent de se passer des produits fabriqués de la vieille Europe, ils réduisent ou ils cessent leurs exportations de denrées alimentaires parce que leurs propres besoins s'accroissent.

C'est ainsi que l'Australie et l'Argentine annoncent qu'elles ne sont plus en mesure d'être exportatrices de blé. L'Europe du XIXe siècle a bien vécu. Il est bien fini le rêve pour des pays industriels de trouver dans les pays neufs à la fois des débouchés faciles et une alimentation bon marché.

N'est-ce pas là une source d'inquiétude, sinon d'angoisse, pour nos amis anglais qui doivent importer les trois cinquièmes de leur nourriture et éprouvent comme nous toujours plus de difficultés à exporter les produits de leurs industries ?

Nous qui avons le privilège de posséder une terre généreuse, une agriculture dont les larges possibilités pourraient grandement contribuer à la solution de nos problèmes économiques, allons-nous bien longtemps encore nous montrer incapables de profiter de notre chance, incapables même de nous nourrir avec les seuls produits de notre sol ?...

Et au surplus, l'industrie française ne trouverait-elle pas chez nous des débouchés nouveaux et importants si les besoins considérables des populations agricoles pouvaient être financièrement satisfaites ; si les 70 exploitations sur 100 dont je vous parlais tout à l'heure étaient en mesure de s'équiper normalement ; si les 1.200.000 foyers ruraux qui connaissent des conditions de vie rudimentaires pouvaient jouir du plus modeste confort ?

Négliger comme nous le faisons notre important potentiel agricole, ne pas savoir en tirer meilleur parti pour toute la collectivité, c'est commettre dans les circonstances actuelles une faute lourde.

Faire de l'agriculture un des fondements essentiels de la prospérité française est un impératif pour nos hommes d'Etat.

L'augmentation de la production agricole est possible et nécessaire.

L'augmentation de la production agricole est certainement possible ; il ne saurait y avoir le moindre doute à ce sujet.

Les richesses de notre sol sont loin d'être épuisées ; sur plus de la moitié de notre territoire les productions animales et végétales peuvent être largement accrues. Pour en être convaincu, il suffit de considérer la faiblesse des rendements obtenus et l'insuffisance des moyens mis en œuvre ; de nombreux économistes estiment très justement semble-t-il, que notre terre pourrait nourrir soixante millions d'hommes.

L'accroissement de notre production agricole est non seulement possible, mais encore souhaitable, tant sur le plan national que sur le plan international.

L'exploitation rationnelle et complète des ressources du sol national est un devoir impérieux pour un pays déficitaire en sources d'énergie et en matières premières.

Il est de l'intérêt national qu'une production accrue et obtenue dans de meilleures conditions permette de mieux nourrir les Français ce qui constitue en soi un progrès social important.

Or, l'abaissement du prix de revient, l'amélioration de la productivité qui est à la base de tout progrès, supposent, dans le cadre de l'économie agricole, un accroissement de la production.

On peut affirmer que d'une façon générale, et surtout dans la petite et moyenne exploitation, il est impossible d'augmenter la rentabilité sans accroître la production.

Ainsi, l'intérêt général du pays et l'intérêt propre de l'agriculture coïncident dans la nécessité de développer la production agricole.

L'organisation européenne de Coopération économique a constaté que les ressources des pays membres ne pouvaient couvrir leurs besoins en blé, en sucre, en viande, en oléagineux, et a conseillé à chaque gouvernement d'établir un plan agricole dans le but d'accroître la production.

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F. A. O.-O. A. A.) a, de son côté, constaté avec angoisse en décembre 1951, que la population mondiale augmente beaucoup plus vite que les ressources alimentaires du globe. Celles-ci ne s'accroissent que de 9 % pendant que celle-là s'élève de 13 %. De sorte que, d'année en année, la quantité de nourriture par tête d'habitant diminue dans un monde où les 2/3 des humains sont d'ores et déjà sous alimentés.

Cette évolution fait courir un grave danger au monde occidental : il ne s'agit pas seulement pour nous de faire œuvre d'humanité, mais encore d'assurer notre sécurité devant l'éveil de masses humaines moins dociles que par le passé parce que mieux informées.

Il s'agit de procurer plus de nourriture et un peu de bien-être à ces populations qui souffrent de la faim, si nous voulons éviter d'avoir un jour à nous défendre contre elles.

CHAPITRE III

Conditions de l'expansion de l'agriculture française

Il serait imprudent d'engager notre agriculture dans la voie de l'augmentation de la production sans lui assurer des garanties : garanties d'écoulement, garanties de rémunération.

Le souvenir des années 1934 et 1935 reste à juste titre la hantise des dirigeants professionnels. Les marchés agricoles sont en effet très sensibles ; la marge de consommation y est très peu élastique ; une surproduction de quelque 5 % par rapport aux besoins risque d'entraîner l'effondrement des cours, si les précautions nécessaires ne sont pas prises.

Garanties d'écoulement.

Débouchés intérieurs : l'agriculture peut trouver des débouchés nouveaux sur le marché interne :

Denrées alimentaires : Il est incontestable que la consommation de denrées alimentaires pourrait augmenter considérablement à la suite d'une amélioration du pouvoir d'achat d'un certain nombre de consommateurs et, notamment, des vieillards et des rentiers, des salariés insuffisamment rémunérés et de leurs familles, de beaucoup d'agriculteurs qui ne peuvent se permettre d'acheter certaines denrées qu'ils ne produisent pas.

L'augmentation du pouvoir d'achat de ces diverses catégories de consommateurs pourrait être réalisée par les effets conjoints d'une amélioration de la distribution et d'une réduction des prix de revient agricoles.

Il est certain, d'autre part, que la demande des populations de nos territoires d'Outre-Mer augmente rapidement au fur et à mesure que s'élève leur niveau de vie.

Matières premières pour l'agriculture :

Un gros effort nous permettrait d'obtenir en ce domaine d'excellents résultats : produire plus de céréales secondaires (orge, maïs) pour en réduire l'importation, pratiquer la culture intensive des fourrages artificiels et l'ensilage afin de remplacer les tourteaux utilisés actuellement en France à raison de 650.000 tonnes par an, dont 400.000 proviennent de l'étranger.

Matières premières pour l'industrie :

Nous devons développer la production des corps gras car celle-ci est sur le plan mondial très nettement déficitaire (en 1950 les disponibilités sont égales à 93 % de la production de 1938).

La fabrication éventuelle de caoutchouc constituerait un débouché précieux pour l'alcool.

La production de fibres textiles (Métropole et Union Française) pourrait être intensifiée dans le cadre d'une meilleure technique de transformation industrielle.

Débouchés extérieurs :

La production agricole de notre pays ne peut être poussée à son plein développement que si on lui assure des débouchés extérieurs permanents.

Or ceux-ci existent aux frontières mêmes de notre pays ; l'Europe occidentale est largement déficitaire en denrées alimentaires ; elle importe notamment 45 millions de quintaux de blé et 50 % des oléagineux dont elle a besoin.

Dans l'état actuel des choses, les frontières politiques étant doublées de frontières économiques et monétaires, l'extension des débouchés n'est possible que sous la forme de conventions bilatérales de type classique. Au lieu de s'élargir, celles-ci ont malheureusement tendance à se restreindre, en raison des difficultés des échanges monétaires.

Ainsi que l'indique M. Philippe Lamour dans son excellent rapport au Conseil économique, la création d'un marché commun comportant la suppression des frontières économiques artificielles, permettra seule d'ajuster les ressources excédentaires des pays à prédominance agricole, aux besoins insatisfaits des pays importateurs de denrées alimentaires correspondantes.

L'institution d'un marché commun européen des produits agricoles est d'ailleurs d'initiative française ; c'est le 29 mars 1951 que le Conseil des ministres français adressait une invitation à une conférence agricole européenne aux dix-huit pays membres de l'O. E. C. E.

Il va sans dire qu'une œuvre d'une telle importance apparaît nécessaire, mais que sa réalisation difficile devra être prudente.

Il s'agit en effet d'harmoniser des économies qui, depuis des siècles, ont évolué de manière indépendante et souvent irrationnelle à cause d'un protectionnisme malsain.

Il faudra orienter la production agricole en vue d'adapter les ressources aux besoins, réajuster les divers éléments du prix dans les divers pays de la communauté, prévoir des dispositions transitoires, afin de permettre une adaptation progressive et cela notamment pour les régions et pour les exploitations les moins évoluées.

Si le but final de la communauté européenne de l'agriculture est l'unification par une autorité supra-nationale des marchés européens, une première étape doit nous conduire à l'organisation commune de ces derniers en ce qui concerne les principaux produits agricoles.

La communauté européenne de l'agriculture devra envisager les conditions de sa participation à l'œuvre considérable entre-

prise par l'organisation des Nations Unies pour mener la lutte contre la famine et organiser l'aide intérimaire aux pays insuffisamment développés dont je vous indiquais, il y a quelques instants, l'impérieuse nécessité.

L'organisation de la communauté européenne agricole donne lieu à des négociations qui semblent actuellement marquer un temps d'arrêt :

Une conférence s'est réunie du 25 au 28 mars 1952 au Palais de Chaillot à Paris ; elle a chargé un groupe de travail de préparer les travaux d'une conférence européenne prévue pour une date antérieure au 31 octobre 1952.

Aucune confirmation n'a été donnée jusqu'à maintenant de la tenue de cette conférence.

Il semble que la position du Gouvernement français actuel, sensible aux appréhensions d'ailleurs légitimes de nos organisations professionnelles, soit en retrait sur celle des gouvernements précédents.

L'opportunité de la création d'une autorité supranationale est contestée par certains.

Nous comprenons parfaitement la nécessité d'agir avec prudence, de considérer que les problèmes de la terre se posent aussi bien en termes de mode de vie paysanne qu'en termes de métier et de profession agricole et que leur aspect sociologique, démographique, et humain, est aussi important que leur aspect économique.

Il est plausible d'exiger la présence permanente à tous les échelons de cette organisation des représentants qualifiés des diverses activités professionnelles intéressées.

Par contre, la responsabilité serait lourde de ceux qui conduiraient à l'échec une tentative qui, malgré les risques qu'elle comporte, permet les plus beaux espoirs.

Il ne faut pas méconnaître que la France se trouve à un carrefour et que de sa décision dépendra l'avenir de son agriculture et de son économie.

Souhaitons que les hommes qui ont la charge des négociations sachent allier l'audace et la prudence. Nous leur demandons de se souvenir de cette époque où vers 1890 la même option s'offrait aux nations européennes : le Danemark eut le courage de choisir le libre-échange et sut, par un effort magnifique, faire de son agriculture l'élément essentiel de sa prospérité; la France se réfugia derrière les barrières douanières de M. Meline et condamna son agriculture au repliement et à la stagnation.

Garanties de rémunération :

Les garanties de rémunération et d'écoulement des produits sont les conditions nécessaires à l'accroissement durable de la production.

Leur octroi a été expressément recommandé par l'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture au cours de sa sixième Assemblée générale tenue à Rome en décembre 1951.

Il est réalisé dans tous les pays agricoles comparables à la France et, notamment, aux Etats-Unis que l'on considère généralement comme l'un des derniers refuges de la libre entreprise :

La garantie y est totale et couvre tous les produits agricoles ; elle est offerte à tous les agriculteurs qui désirent en bénéficier. Un prix minimum est fixé annuellement pour chaque produit ; c'est un prix de parité qui donne à l'agriculteur, pour sa rémunération, un pouvoir d'achat équivalent à celui de la période 1910-1914.

Ce soutien de l'agriculture est évidemment très coûteux ; en 1949 il a entraîné pour les U. S. A. une dépense de 350 millions de dollars, soit 125 milliards de nos francs actuels.

Il va de soi qu'un tel système ne saurait être envisagé dans l'état présent de nos finances ; les agriculteurs français ne le demandent pas, mais désirent légitimement une garantie minima.

Actuellement celle-ci existe en France pour un certain nombre de produits, soit par la fixation d'un prix annuel calculé en fonction du prix de revient (blé, betterave, oléagineux), soit par le système des prix planchers et plafonds qui joue beaucoup moins régulièrement (vin, et, pour une large part, produits laitiers).

Organisation des marchés.

L'organisation des marchés doit être généralisée et adaptée au cas particulier de chaque produit. On doit pour cela s'inspirer des expériences nationales et étrangères avec toute la souplesse désirable. Elle est urgente à la veille de la création d'une communauté européenne.

La France courrait en effet de gros risques à se présenter en face d'autres nations dont les marchés internes auraient été organisés tandis que le sien serait demeuré anarchique.

Il semble souhaitable, pour fixer les prix de garantie, de tenir compte de la notion de prix de parité, plutôt que de la notion de prix de revient.

La sécurité du marché doit être assurée par une adaptation de l'offre à la demande, étant bien entendu qu'une politique de progrès social aurait pour but d'augmenter le volume de celle-ci.

Il faudra contrôler les importations et les exportations afin d'éviter le renouvellement d'incidents semblables à ceux qu'à provoqués la politique des oléagineux ; on se rappelle qu'à l'automne 1951 on a importé 110.000 tonnes d'oléagineux alors que 60.000 étaient nécessaires. Depuis cette époque ce marché est resté complètement désorganisé.

Il faudra enfin organiser un système de stockage des produits pendant les périodes de production excédentaire pour permettre la réalimentation normale du marché en temps utile. La constitution de stocks de sécurité intéresse d'autre part la Défense Nationale.

Nos productions sont trop nombreuses et trop variées pour qu'il puisse être question de les soumettre toutes à un système rigide et unique.

Le stockage devra donc être assuré, suivant la nature des produits, soit par un organisme administratif dépendant de l'Etat, soit par des organismes coopératifs et industriels spécialisés, soit encore par les professions ou les interprofessions.

Le financement pourra être assuré par l'institution de taxes sur les denrées. L'intervention du crédit agricole sera indispensable.

Ce qui importe, c'est d'entreprendre sans délai cette œuvre de sécurité et de progrès ; nous attendons avec le plus grand intérêt le projet de loi annoncé par le gouvernement.

CHAPITRE IV

Les objectifs

L'agriculture est une activité économique ; mais c'est aussi, par extension, une forme de civilisation dont les aspects sociaux, démographiques et humains sont extrêmement importants.

En supposant qu'il soit possible d'obtenir une production agricole équivalente et même accrue par une concentration de la population rurale et une réduction des surfaces cultivées, on ne pourrait résoudre de cette manière, que le problème économique, au risque de compliquer et de rendre insoluble le problème social et démographique.

Comment répartir et employer la population rurale disponible ?

Le choix des objectifs doit être inspiré par le double souci d'assurer au point de vue économique une productivité et une production suffisantes, et de maintenir, au point de vue social et humain, l'occupation suffisante du territoire, ainsi que l'importance actuelle du monde rural indispensable à notre civilisation et à la richesse du patrimoine moral de la nation.

Objectifs économiques.

L'agriculture doit poursuivre deux grands objectifs sur le plan économique :

Amélioration de la productivité ;
Accroissement de la production.

Si, comme je l'ai indiqué précédemment, le premier de ces objectifs ne peut être atteint sans que le soit le second, il est non moins certain que l'accroissement de la production perd une grande partie de son intérêt si elle ne s'accompagne pas d'une amélioration de la productivité.

Productivité.

C'est cette productivité accrue qui assurera au producteur un niveau de vie plus élevé, tout en lui permettant de livrer des aliments à moindre prix au consommateur dont le pouvoir d'achat sera ainsi amélioré.

C'est grâce à l'augmentation de la productivité et à la réduction du prix de revient que nos agriculteurs verront leurs débouchés s'élargir sur le marché intérieur, et qu'ils pourront trouver sur les marchés extérieurs l'écoulement assuré de leurs excédents.

Production.

Les objectifs de la production doivent être déterminés en fonction des besoins de la Métropole, des territoires d'Outre-Mer, et des débouchés prévisibles sur les marchés extérieurs d'une part, et d'autre part, en fonction de la capacité de production du sol national.

Ils seront donc, par priorité :

1° — d'accroître la production de denrées faisant actuellement l'objet d'importations et par là même, de rendre ces dernières inutiles.

A savoir : *a*) Céréales secondaires (maïs et orge surtout) ;
b) Productions fourragères azootées — Ensilage;
c) Oléagineux ;
d) Laine et fibres textiles.

2° — d'accroître la production de denrées susceptibles de donner lieu à des exportations :
a) Blé ;
b) Viande ;
c) Sucre ;
d) Légumes et fruits ;
e) Lait en poudre.

Objectifs sociaux et humains.

Ils doivent tendre, je le répète, à maintenir l'agriculture de type familial indispensable dans notre pays.

Certaines activités, comme la production du lait, des fruits, l'élevage du porc, l'aviculture, etc... s'accommodent très bien de la petite exploitation, qui s'est révélée parfaitement rentable au Danemark, dans les Pays-Bas et, en France, dans certaines régions, notamment dans le Nord.

Il faut apporter en premier lieu aux hommes de la terre un standing moral exactement égal à celui de toutes les autres catégories de citoyens ; ce fameux complexe rural d'infériorité doit disparaître, et les paysans ne doivent plus apparaître comme des citoyens de deuxième zone livrés sans défense ni garanties à la double insécurité météorologique et économique.

Le niveau de vie de 1 million et demi de familles rurales ne dépasse pas celui des familles de salariés des villes et s'aggrave du fait de cette insécurité dans la rémunération du travail.

Or, par un phénomène évolutif que l'on peut constater chez tous les peuples, les nouvelles générations ne se résignent pas à l'acceptation d'un niveau de vie inférieur.

L'exploitation familiale est vouée à l'abandon si elle ne bénéficie pas, dans un court délai, d'un minimum de garanties dans les secteurs suivants :

Conditions de vie et de travail ;

Sécurité Sociale ;

Sécurité d'exploitation et protection de la petite exploitation familiale ;

Garantie contre les calamités agricoles.

Conditions de vie et de travail.

Ce n'est que par une transformation des méthodes désuètes de travail, par l'équipement de la ferme, l'amélioration de l'habitat, l'accroissement du revenu de l'exploitation, qu'on pourra assurer à l'agriculteur des conditions de vie dignes de notre époque.

Un des aspects les plus pénibles de la condition paysanne dans plus de un million de foyers ruraux, c'est, avec l'absence de tout confort, l'astreinte perpétuelle à une journée jamais terminée ; c'est, en particulier, le surmenage de la femme, qui sort des limites de la vraisemblance, et que décrit si parfaitement M. L. Brasse-Brossard dans « Le destin de l'agriculture française » :

« Une jeune fermière, trente-cinq ans, ni pauvre, ni riche, trois enfants en bas âge et un quatrième attendu, quelle est sa besogne ? Nourrir sept personnes, les laver, les raccommoder, tenir propre une habitation de cinq pièces, traire quatre à cinq vaches, élever une basse-cour, quelques veaux, soigner une truie, passer quelques jours dans le jardin et dans les vignes. Inutile de parler à cette jeune femme de loisirs et de culture, bien qu'elle soit intelligente, elle n'a le temps que de faire le strict nécessaire et à condition de ne pas s'arrêter du matin au soir ; elle a commencé à travailler ainsi à quinze ou seize ans et elle en a jusqu'à la vieillesse ou à la mort sans un jour de relâche... Sans compter que ces travaux doivent s'exécuter avec les inconvénients de la campagne, c'est-à-dire pendant la mauvaise saison, le froid, la pluie, la boue, la neige. »

Peut-on ne pas s'émouvoir de ce triste tableau malheureusement trop réel ?

Apporter à nos campagnes un minimum de confort, de loisirs et de joie de vivre, tel est un des objectifs essentiels de la politique agricole de demain.

Sécurité Sociale.

Vous connaissez tous l'acuité des problèmes sociaux agricoles.

Elle tient en premier lieu aux difficultés d'adaptation d'un statut social, établi pour des activités salariées, à des conditions économiques très différentes.

En second lieu et essentiellement aux difficultés de financement.

Or, il faut insister sur ce fait, la Sécurité Sociale ne peut se développer et rendre les services qu'on attend d'elle, son coût n'est supportable, que si elle a pour fondement une activité économique d'une certaine rentabilité.

On peut donc affirmer que l'amélioration de la productivité agricole est indispensable, si l'on veut échapper au dilemme suivant : ou refuser aux petits exploitants le bénéfice des lois sociales, ou en faire supporter la charge à la collectivité.

L'agriculture a heureusement à son actif une belle organisation sociale qui fonctionne dans les meilleures conditions de coût et de rendement : la Mutualité.

Le statut social agricole s'est amélioré au cours de cette année 1952 :

Au début de janvier, les Allocations Familiales des exploitants furent portées à la parité avec celles des salariés, allocation de salaire unique mise à part. En juillet, fut votée la loi instituant la Caisse d'allocations vieillesse agricole.

En ce qui concerne les Allocations Familiales, je me permets de réaffirmer à cette tribune que nous sommes nombreux à souhaiter voir leur financement assuré par un fonds national de solidarité, alimenté par la fiscalité. Il s'agit là, non pas d'une assurance contre un risque, mais d'une redistribution des revenus.

Ce système, qui devrait s'appliquer à l'ensemble des familles françaises, présenterait d'immenses avantages, sans être plus onéreux pour la collectivité.

La Caisse agricole Allocations Vieillesse est créée : c'est sur le plan moral un événement particulièrement heureux. Il a fallu, pour en assurer le financement, faire appel à la collectivité, et aussi demander à la grande exploitation un effort de solidarité considérable qu'il y a lieu de souligner.

Je considère comme infiniment souhaitable que les agriculteurs, étant déchargés des cotisations Allocations Familiales, assument entièrement le financement de leur Caisse vieillesse ; cela leur permettrait éventuellement d'améliorer, par un régime complémentaire, une retraite tout à fait insuffisante.

Il reste beaucoup à faire.

Il est urgent d'assurer aux exploitants agricoles une protection contre le gros risque maladie et chirurgie ; l'absence de garantie menace de la ruine bien des foyers ruraux, et entraîne de lourdes charges pour l'assistance publique.

Il faudra encore réformer le mode de couverture des accidents du travail, qui coûte fort cher à l'agriculture, et n'apporte en fait aucune garantie sérieuse aux exploitants et à leur famille. Un nouveau système doit être mis sur pied dans le cadre de la répartition, ce qui, d'après certains, pourrait être réalisé en laissant la gestion aux organismes qui en sont actuellement chargés.

Mais on ne saurait trop répéter que toutes ces réformes, dont l'urgence n'échappe à personne, ne peuvent être réalisées avec succès, que si elles sont étayées par une amélioration de la rentabilité des exploitations.

Sécurité d'exploitation.

Le statut du fermage et du métayage voté en 1946 assure à l'exploitant une sécurité aux conséquences économiques et sociales heureuses.

Cette législation, après avoir provoqué des remous assez violents, s'installe peu à peu dans nos mœurs ; il y aurait lieu d'en atténuer certaines modalités, dans la mesure où, trop favorables à la conservation des situations acquises, elles gênent l'installation des jeunes ou la retraite des anciens.

Protection de la petite exploitation familiale.

J'ai indiqué précédemment que l'état d'abandon des immeubles agricoles se traduit par la disparition accélérée des petites exploitations.

Il ne saurait être question de contester le caractère inévitable de certaines désertions, quand les ressources ne permettent pas d'assurer à l'exploitant le minimum vital ; mais il importe de souligner que la disparition des petites exploitations sévit avec la même intensité dans les régions les plus riches, que dans les plus pauvres ; il ne s'agit pas alors d'un abandon volontaire de l'occupant, mais d'une décision du propriétaire, qui ne consent pas à assumer plus longtemps l'entretien d'immeubles qui ne lui causent que des charges : assurances, impôt, réparations.

Il n'est pas besoin d'insister sur les déceptions et les rancœurs qu'éprouvent les jeunes dans de telles situations ; l'ouvrier agricole célibataire est bien payé, bien nourri, et son sort à la campagne est largement aussi enviable qu'en ville ; mais du jour où il veut fonder un foyer, les difficultés commencent, pour devenir souvent insurmontables, et il n'est pas rare de voir de jeunes couples abandonner la terre à contre cœur, parce qu'ils ont été dans l'impossibilité de s'y installer.

On peut, certes, légitimement espérer une amélioration de la situation par la mise sur pied d'un plan de rénovation agricole comportant la restauration de l'habitat et l'accroissement de la productivité ; mais il ne me parait pas exclu que des mesures de protection s'imposent dans certaines régions.

Autant il me paraît impossible d'obliger un propriétaire à entretenir et à conserver des immeubles qui ne sont pour lui qu'une source de dépenses, autant il me paraît souhaitable d'interdire la démolition ou l'abandon à la ruine des bâtiments d'une exploitation qu'un agriculteur pourrait être désireux d'acquérir et de faire valoir.

Sans méconnaître la valeur des objections qui peuvent m'être opposées, je considère que nous devons examiner ces problèmes avec réalisme et objectivité, sans craindre de faire une trop large part au social et à l'humain.

Garantie contre les calamités agricoles.

Il n'est personne qui puisse nier l'insécurité que font peser sur l'exploitation agricole les calamités qui détruisent en quelques instants ou en quelques jours le fruit du travail de plusieurs années.

Ruine, découragement, désespoir, voilà ce qu'apportent trop souvent à l'agriculture la grêle, la gelée, l'inondation ou la fièvre aphteuse.

On s'est préoccupé, depuis longtemps, d'assurer légalement la protection fort souhaitable contre ces calamités, et un certain nombre de nos collègues ont déposé des propositions de loi sur les bureaux des deux Assemblées ; pour ne parler que des plus récentes, je citerai celles dont nos amis RESTAT, DEGOUTTE et DEVINAT sont les auteurs. Un projet de loi gouvernemental est annoncé.

La loi d'août 1950 apporte une aide aux sinistrés sous forme de prêts du Crédit agricole à taux réduit, avec possibilité de bonifications par les Conseils généraux.

Une loi devra d'abors définir la calamité, contre laquelle une assurance peut intervenir et le cataclysme qui légitime une aide de la collectivité.

Nous devrons ensuite opter entre le système de l'assurance généralisée à tout le territoire et à toutes les productions, et les systèmes plus modestes de l'assurance par production et sur le plan régional, dans le cadre de la Mutualité, l'obligation pouvant être décidée par les Conseils généraux à la demande des organisations professionnelles. L'Etat interviendrait pour diminuer le taux des cotisations dans les régions où l'obligation aurait été décidée.

Il paraît souhaitable que le Parti Radical accorde sa préférence à cette dernière formule, qui semble plus modeste, mais qui assurerait une efficacité plus grande à moindres frais.

CHAPITRE V

Moyens à mettre en œuvre

Après avoir fait le choix d'une politique agricole et l'avoir justifié, après avoir indiqué les conditions et les objectifs de cette politique, nous allons aborder maintenant l'étude des moyens à mettre en œuvre.

Nous examinerons successivement les problèmes posés par :

l'Equipement ;
la Coopération ;
le Crédit agricole ;
l'Enseignement et la formation professionnelle ;
la Recherche et la vulgarisation du progrès.

L'EQUIPEMENT

C'est un des éléments essentiels de la politique agricole d'expansion que nous estimons conforme aux intérêts supérieurs du pays.

Sans qu'il soit question de minimiser les résultats obtenus au cours de ces dernières années, on peut dire, car c'est incontestable, que nous avons encore beaucoup à faire pour rattraper le retard d'un siècle qu'a le secteur agricole sur le secteur industriel. On peut le dire avec d'autant plus de force que les crédits réservés à l'agriculture dans le budget des investissements ont toujours été très insuffisants.

Les amputations et les blocages de crédits imposés à l'agriculture par la dernière loi de finances ont été particulièrement sévères ; les réalisations de l'année 1952 seront très limitées et causeront à nos populations rurales et à leurs municipalités de cruelles déceptions.

Un décret du 6 décembre 1951 prévoit l'élaboration d'un deuxième plan de modernisation qui intéresserait plus particulièrement l'agriculture. Acceptons-en l'augure.

J'ai puisé dans le remarquable rapport de M. Leroy au Conseil économique de très intéressantes précisions.

Equipement foncier et forestier.

L'administration des eaux et forêts réalise, dans des conditions satisfaisantes, le programme forestier qui consiste à étendre la forêt aux dépens de trop maigres pâturages ; on estime que 2 millions d'hectares pourraient être utilement reboisés. Il faut accroître les surfaces en résineux si demandés, faciliter l'exploitation de la forêt par la création de routes et de voies de vidange.

Si l'équipement forestier et la lutte contre l'érosion se développent de façon satisfaisante, grâce à des subventions ou à des prêts à taux très réduits financés par le fonds forestier national, il n'en est pas de même de l'équipement foncier.

Le *remembrement* qui devrait porter sur 10 millions d'hectares et n'en a actuellement touché que 800.000, se fait beaucoup trop lentement ; on manque de techniciens et de crédits, on se décourage, et bien des opérations doivent être abandonnées qui auraient pu être menées à bien si elles avaient été conduites rapidement.

Il y a un énorme travail d'assainissement et de drainage à faire, mais les moyens ne correspondent en rien aux besoins. On estimait à 3 millions d'hectares la superficie à drainer en France sur lesquels moins de 800.000 ha. l'ont été depuis un siècle et 7.000 ha du 1er janvier 1945 au 30 juin 1951.

Le programme d'amendement calcaire s'est soldé par un échec complet. Alors que 6 millions de tonnes de chaux sont nécessaires au simple renouvellement des réserves et que le plan MONNET prévoyait l'utilisation annuelle de 8 à 10 millions de tonnes, la consommation ne dépasse pas 1 million. On est loin de compte !

Par contre, de bien meilleurs résultats ont été obtenus dans le domaine de l'irrigation et on peut espérer beaucoup de la coordination de la politique de l'énergie et de la politique agricole à l'occasion des grands travaux hydro-électriques.

Machinisme, carburants et engrais.

Le *machinisme* se développe dans des conditions intéressantes. Les moissonneuses-batteuses connaissent une faveur exceptionnelle, à tel point que des difficultés peuvent apparaître pour le stockage des céréales.

Le parc des tracteurs agricoles s'accroît beaucoup moins rapidement que ne l'avait prévu le plan MONNET. Il atteignait 135.000 unités au 1er janvier 1951, soit 1 pour 156 ha de terres arables en France au lieu de 1 pour 23 en Angleterre et de 1 pour 25 en Suisse (pays de petites exploitations).

On peut regretter que malgré l'effort opéré par les constructeurs français, leur matériel reste plus cher et moins bien adapté aux conditions de nos travaux agricoles que le matériel étranger ; il est cependant agréable de constater que sur ce dernier point au moins les efforts de l'industrie française ont été fructueux.

Il faut prévoir un développement constant de la motorisation en France ; les jeunes agriculteurs apprécient particulièrement le tracteur et trouvent dans son maniement un élément de satisfaction et de fierté qui contribue heureusement à l'épanouissement de leur personnalité.

Le problème du *carburant agricole* n'est pas résolu. Si nous voulons un jour pouvoir affronter à armes égales les autres

membres de la communauté européenne, il faudra réduire davantage le coût des carburants agricoles.

Quant à la répartition, elle s'est améliorée depuis deux ans, mais il n'en est pas moins certain que la fourniture de carburants colorés peut seule éviter des erreurs et des injustices.

Engrais.

La production française est suffisante, parfois excédentaire, pour faire face aux besoins de la consommation beaucoup trop faible.

La consommation d'engrais en France pour 1950-51 a dépassé d'environ 20 % celle d'avant-guerre, alors qu'elle a augmenté de 50 % dans les autres pays de l'O. E. C. E.

Plus de la moitié des engrais utilisés dans notre pays sont consommés dans les onze départements du Nord, tandis que la consommation tend à diminuer dans 50 départements.

Le prix des engrais en France est très élevé, beaucoup plus élevé que dans les autres pays à forte consommation d'engrais. Dans la plupart des pays de l'O. E. C. E., il n'existe aucune taxe sur les engrais et un certain nombre d'entre eux ont créé des subventions pour certaines matières premières fertilisantes et pour des usages particuliers.

La forte réduction des taxes décidée récemment par le gouvernement français est une mesure très heureuse, mais l'équilibre des prix est encore loin d'être réalisé avec l'étranger.

Il est nécessaire de faire un très gros effort de propagande pour l'augmentation de la consommation des engrais dans les départements faibles utilisateurs et de coordonner l'action entreprise par les organismes créés par les producteurs d'engrais, et notamment l'action de l'Association nationale de propagande pour les engrais et les amendements, (A. N. P. E. A.), avec celle des directions des Services agricoles. Les analyses de terres devront être vulgarisées et revenir moins cher aux agriculteurs.

Enfin, il faudra mettre à la disposition de ceux-ci des crédits à court terme.

Equipement individuel et habitat.

Le premier plan MONNET a consacré son principal effort à l'équipement des collectivités territoriales, des coopératives, des industries alimentaires et de certains secteurs comme ceux du froid et l'industrie de l'azote.

Par contre, l'équipement individuel a été négligé ; or, il est indispensable, ne serait-ce que pour permettre à l'exploitant de profiter de l'équipement des collectivités.

La valeur du capital d'exploitation atteint et dépasse même la valeur du capital foncier. L'appel au crédit est devenu pour le paysan aussi nécessaire que pour l'industriel ou le commerçant.

Crédits à moyen terme pour *l'achat du matériel, crédits de campagne* pour l'achat d'engrais, sont indispensables à l'amélioration des conditions d'exploitation.

Le problème de l'habitat est autrement angoissant.

Il y a une véritable croisade à entreprendre pour dénoncer nos taudis ruraux qui contrastent cruellement avec l'habitat dont jouissent les agriculteurs dans beaucoup de pays voisins.

Il serait inutile de donner un tracteur au jeune paysan si en même temps sa femme ne pouvait bénéficier d'un logement correct et d'un équipement ménager qui réduisit ses peines et agrémentât sa vie.

Mais les capitaux à engager sont considérables : D'après M. Leroy l'ordre de grandeur des dépenses annuelles nécessaires à la restauration et à l'amélioration des bâtiments agricoles d'habitation ressort à 100 milliards qui pourraient être ainsi répartis : 25 % par subventions ; 50 % par prêts et 25 % par autofinancement.

Ces chiffres laissent de côté, bien entendu, les sommes qu'exigeraient la mise en état et l'aménagement du logement, des animaux, des récoltes et du matériel. Même en tenant compte de l'introduction — nécessaire à mon sens dans ce domaine — de « constructions légères », les crédits annuellement indispensables seraient de l'ordre de 50 milliards.

La création de coopératives d'habitat rural ou de sociétés d'intérêt collectif agricole devraient permettre d'apporter aux agriculteurs l'aide technique dont ils ont besoin.

La décision récente du gouvernement leur accordant le bénéfice de l'aide à la construction privée est une mesure heureuse qui permettra certaines réalisations en attendant qu'un programme plus large puisse être mis sur pied.

Equipement collectif coopératif et industriel.

Un gros effort a été fait pour l'équipement coopératif plus particulièrement en faveur du stockage des céréales, des caves coopératives, des coopératives laitières, des sucreries distilleries, des stations fruitières.

Il reste encore des besoins à satisfaire, notamment pour le stockage des céréales, par suite du développement du moissonnage-battage, et pour les coopératives laitières obligées de livrer le lait en bouteille, à partir du 1er janvier 1953, dans les villes de plus de 20.000 habitants.

Il serait intéressant, notamment dans le secteur laitier, de réaliser une certaine concentration des coopératives, pour diminuer les frais de gestion.

L'équipement frigorifique s'est développé rapidement, les réalisations dépassent même les prévisions du plan Monnet.

Si, dans ces deux postes, l'évolution actuelle semble aboutir à brève échéance au suréquipement, le souci de prévoir des

besoins nouveaux, créés par l'organisation des marchés et du stockage dans le cadre d'une politique d'exportation, doit cependant nous inciter à poursuivre nos efforts d'investissement.

Dans le secteur industriel par contre, les réalisations ont été très limitées et très insuffisantes, sauf en ce qui concerne l'industrie laitière, les sucreries distilleries, les conserveries de fruits et confitureries, qui ont bénéficié de l'octroi de prêts du Crédit agricole.

Il s'avère que les prêts du Crédit national sont difficilement utilisables par suite de l'élévation du taux d'intérêt demandé et du caractère draconien des garanties exigées.

Equipement des collectivités territoriales.

Il s'agit essentiellement de l'électrification, de l'adduction d'eau potable et de l'aménagement de la voierie.

a) *Electrification :*

En matière d'électrification, des campagnes, notre pays occupe la première place dans le monde.

Sur 38.000 communes il n'y en a guère que 500 qui vivent privées de toute installation.

Il reste cependant 2 millions d'agriculteurs à desservir parcequ'ils habitent des hameaux ou des fermes isolées, c'est-à-dire ce qu'on appelle couramment les écarts.

Il reste en outre à effectuer d'importants travaux de renforcement.

La dépense à envisager pour achever l'électrification en surface et en profondeur serait de l'ordre de 300 milliards, ce qui nécessiterait 20 années au rythme de 1952.

Il est indispensable de réduire ce délai à 10 ou 15 ans, mais il n'en n'est pas moins vrai qu'en matière d'électrification l'avenir apparaît sous un jour assez favorable. Le mode de financement adopté, l'octroi de prêts intéressants par les Caisses publiques, la large participation du fonds d'amortissement à la prise en charge des annuités, constituent autant de facilités très appréciables pour les collectivités.

b) *Adduction d'eau potable :*

Il n'en est pas de même pour l'alimentation en eau potable.

Il est inutile de souligner l'intérêt social et économique de cette grande œuvre ; encore faut-il préciser que pour un grand nombre de localités il ne s'agit pas seulement d'un désir de modernisme, mais d'une obligation absolue imposée par l'absence totale ou la pénurie grave d'eau potable en période de sècheresse et parfois même en toute saison.

Or le programme à réaliser est considérable. Sur 37.077 communes de moins de 5.000 habitants, 12.000 seulement sont dotées d'une distribution publique d'eau potable.

Sur 19 millions et demi d'habitants considérés comme ruraux, 6 millions et demi seulement disposent de l'eau sous pression distribuée par réseau collectif.

Il est vrai que dans beaucoup de régions à habitat dispersé, on sera amené à préférer les solutions individuelles à l'établissement d'un réseau collectif ; dans bien des cas, d'ailleurs, l'équipement individuel est déjà réalisé.

On estime néanmoins qu'il resterait environ 8 à 10 millions de ruraux à approvisionner par un réseau collectif, ce qui représenterait une dépense totale de 600 à 800 milliards de francs.

C'est dire qu'au rythme actuel de 8 milliards par an, un délai de 100 ans serait nécessaire !...

Un volume de travaux annuel de 30 à 40 milliards de francs serait indispensable pour achever cette œuvre dans un délai raisonnable. Mais, outre qu'on peut être sceptique quant à un tel élargissement des moyens, il ne semble pas qu'un tel programme corresponde aux possibilités techniques de l'industrie, ni surtout aux possibilités financières des collectivités locales.

En admettant que les premières existent, la nécessité de trouver environ 25 % des ressources par un emprunt local, le coût considérable des installations (80.000 francs environ par tête d'habitant) rendent de telles réalisations très difficiles et très lourdes à supporter par les budgets des petites communes dans la situation actuelle des finances locales.

Il est un autre aspect de la question ; il existe actuellement dans chaque département un très grand nombre de projets en attente, projets de communes isolées ou projets d'ensemble par syndicats intercommunaux, dont le volume ne correspond en rien aux possibilités immédiates ; il en résulte beaucoup de déceptions et de découragement.

Le gouvernement devra apporter une solution : ou bien quadrupler au moins le montant des crédits destinés à l'adduction d'eau, ou bien établir un ordre de priorité, fondé sur l'urgence des besoins sur la rentabilité et le coût des projets.

c) *Aménagement de la voierie :*

On se trouve là encore devant une œuvre considérable dont l'intérêt ne peut être contesté.

Sur 5 millions de kilomètres que comporte la voirie française, 650.000 kilomètres de chemins relèvent des budgets communaux.

Quand on connaît la misère de la plupart des budgets des petites communes rurales, on peut être inquiet sur leurs possibilités.

Il n'en n'est pas moins vrai que de très réels progrès ont été réalisés au cours des toutes dernières années.

La création de Caisses de compensation à l'intérieur des départements, l'installation de syndicats intercommunaux de vicinalité, la mise à la disposition des communes par les départements de matériel moderne, enfin l'affectation récente aux chemins vicinaux de crédits provenant du fonds d'investissement routier, permettent dès maintenant des réalisations heureuses à un rythme jusque là inconnu.

d) *Equipement culturel et social.*

L'installation du téléphone, la création de foyers ruraux, centre de formations et de distractions pour la jeunesse, doivent compléter heureusement l'équipement de nos villages.

Equipement des grands ensembles régionaux.

Il est apparu en France que l'équipement de certaines régions devrait faire l'objet d'un plan d'ensemble.

L'équipement régional du Bas-Rhône-Languedoc, par l'irrigation à partir du Rhône, permettrait de remplacer dans cette région la viticulture que menace la surproduction, par l'arboriculture, la culture maraîchère, la culture du blé, du maïs, des oléagineux et même des plantes fourragères. On ne peut que souhaiter le succès à une telle entreprise.

D'autres grands travaux régionaux sont envisagés : rive gauche du Rhône, vallée de la Durance, vallée de l'Isère, coteaux de Gascogne.

Fonds d'équipement rural.

Nombreux sont les spécialistes de l'équipement rural qui réclament la fondation d'un fonds autonome, soit pour l'ensemble des crédits de modernisation et d'équipement, soit pour les crédits consacrés à l'équipement rural. D'autres souhaitent seulement la création d'une Caisse d'équipement des collectivités territoriales.

Il est évidemment anormal que les fonds provenant de la contre-partie de l'aide Marshall, donnés à la France pour réaliser son équipement, soient, au moment de leur remboursement par les bénéficiaires, versés purement et simplement au Trésor.

Je laisserai le soin aux techniciens des questions financières de déterminer si l'orthodoxie peut s'accommoder d'une autonomie qui paraît aux profanes parfaitement fondée.

En ce qui concerne l'équipement des collectivités, notre ami Restat, sénateur du Lot-et-Garonne a déposé une proposition de loi tendant à créer une Caisse autonome à laquelle serait affectée la totalité ou une partie des recettes versées au fonds de péréquation institué par la loi du 27 mars 1951 relative à la taxe locale.

Cette suggestion mérite d'être examinée attentivement, mais, outre qu'elle risque de priver certaines communes rurales de

fonds indispensables à leur budget de fonctionnement, il est peut-être souhaitable de laisser à ces collectivités le soin d'affecter elles-mêmes à leur équipement les ressources que leur apporte le fonds de péréquation.

Votre rapporteur estime que s'il est souhaitable de créer un fonds autonome d'équipement rural, il est urgent d'organiser le financement de l'adduction d'eau potable par l'institution d'un fonds commun d'amortissement comparable à celui créé par notre éminent collègue M. JAUBERT pour l'électrification.

Il est permis de se demander comment, à défaut de cette création, les petites communes rurales pourront supporter financièrement une réalisation dont personne ne conteste l'intérêt économique et social.

LA COOPERATION AGRICOLE

La coopération est un important élément du progrès agricole ; elle est indispensable au maintien de l'exploitation familiale ; les résultats obtenus au Danemark, aux Pays Bas et dans de nombreux autres pays en apportent l'éclatante démonstration. Sans atteindre la même importance que dans ces pays, la coopération agricole s'est développée en France d'une manière remarquable :

— 2.600 coopératives laitières traitent 40 % du lait commercialisé et 50 % du beurre laitier.

— 960 caves coopératives vinifient 33 % du vin commercialisé.

— 933 coopératives de céréales collectent 80 % de la récolte.

— 700 coopératives de fruits et légumes traitent 20 % de la production.

— 350 coopératives d'oléagineux collectent 40 % de la production.

La coopération permet à l'exploitation familiale de s'approvisionner au meilleur compte et d'utiliser des moyens de production et de stockage dont, livrée à elle-même, elle serait privée.

Bien dirigée, elle a un autre rôle à jouer : celui de promouvoir le progrès technique et l'éducation du producteur agricole.

Si tout le monde peut se mettre d'accord sur ces données générales, il n'en va plus de même quand on aborde la question de la fiscalité. Le parti radical n'a pas le droit d'éluder le débat et il doit préciser sa position.

Il ne peut qu'être favorable à la coopération qui est une nécessité pour les agriculteurs. Elle leur permet de réaliser le progrès technique, elle les guide vers ce progrès ; elle leur assure une sécurité économique indispensable et les défend contre la spéculation.

L'équipement coopératif est une nécessité nationale pour l'organisation des marchés et le stockage nécessaire à une politique d'exportations.

Mais la coopération agricole doit se garder de certains écueils : il lui faut des cadres qui lui permettent d'éviter le népotisme des gérants et la déviation de ses buts.

Elle ne doit pas non plus aboutir au monopole que lui assurerait l'élimination du commerce. La concurrence est pour elle une source d'énergie et une sauvegarde.

En ce qui concerne le problème brûlant de la fiscalité, nous estimons qu'il est normal et nécessaire d'assurer à la coopération agricole un statut fiscal préférentiel correspondant à sa nature juridique et à la limitation de ses activités quand elle se borne à réaliser, avec des moyens plus puissants, les actes auxquels se livre habituellement l'agriculteur ; par contre, il nous paraît inévitable que, dans la mesure ou elle se subtitue au commerce et à l'industrie en utilisant leurs méthodes, elle doive participer au financement des dépenses de l'Etat en supportant la fiscalité indirecte.

LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL

Il est toujours fort agréable de lire le remarquable rapport que présente chaque année l'éminent directeur général, M. Cramois, sur le fonctionnement de cette institution qui honore notre pays.

Les Caisses régionales de Crédit agricole sont gérées dans les meilleures conditions, avec le double souci d'assurer la sécurité des fonds prêtés par elles et d'étendre constamment leur rôle économique et social.

Leur activité est en constante progression, mais il est malheureusement trop vrai que, là encore, les possibilités ne correspondent pas, et de loin, aux besoins :

Au 31 décembre 1951, les prêts en cours s'élevaient à 230 milliards dont :

135 milliards de prêts à court terme ;

58 milliards de prêts à moyen terme ;

31 milliards de prêts à long terme.

Au 31 août 1952 les prêts à court terme atteignaient près de 149 milliards de francs contre 91 au 31 août 1951, cette augmentation s'expliquant par un financement précoce de la récolte de céréales et par l'accroissement des prêts aux viticulteurs et aux producteurs d'oléagineux.

Pendant cette même période, les dépôts dans les Caisses régionales se sont élevés de 100 à 134 milliards de francs et le financement des prêts à cout terme a dû être assuré, pour une part accrue, en faisant appel au concours de l'institut d'émission.

La situation est beaucoup moins satisfaisante pour les opérations de crédits à moyen terme et à long terme.

Les ressources qui ont pu être obtenues par le Crédit agricole n'ont pas permis au cours de 1952 d'assurer régulièrement le service des prêts qui visent, les uns (prêts de moder-

nisation et d'équipement) à faciliter l'exécution d'un plan de modernisation et d'équipement de l'agriculture, les autres (prêts divers d'intérêt agricole et rural) à permettre le maintien des exploitations familiales.

En raison, d'une part, des blocages opérés sur les crédits du fonds de modernisation et d'équipement, d'autre part, des limitations apportées par la Banque de France aux possibilités des réescompte, les ressources ayant pu être consacrées au financement de certaines rubriques du programme d'investissements agricoles ont été très limitées.

C'est ainsi que depuis plusieurs mois il n'y a plus de possibilités de prêts pour l'acquisition de tracteurs ou de matériel agricole, que, dans la plupart des départements, il n'est plus possible de satisfaire les demandes de prêts pour l'amélioration de l'habitat, qu'aucune ressource n'a pu être consacrée à l'octroi de prêts pour l'acquisition de cheptel vif.

En ce qui concerne l'équipement rural des collectivités publiques, le problème des ressources se pose avec accuité tant en ce qui concerne les opérations anciennes que les opérations nouvelles. Il en est encore de même pour l'équipement coopératif et les abattoirs.

Les prêts à long terme pour l'accession à la petite propriété rurale ne peuvent être financés que par le produit de l'emprunt émis en janvier 1952 par la Caisse nationale de Crédit agricole. Or son montant s'est élevé à 4 milliards de francs alors que les besoins atteignent 8 milliards.

La situation est encore plus angoissante pour les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs. Depuis le mois de mai, les demandes ne peuvent plus être prises en considération.

En 1952, le financement de ces prêts n'a été assuré que par des avances du FNME pour un montant 1.250 millions de francs, alors qu'en 1951 plus de 6 milliards avaient pu être consacrés à ces prêts et que les besoins avaient été évalués à 8 milliards.

Par contre, les prêts aux victimes des calamités agricoles ont pu être assurés sans difficultés jusqu'à maintenant, mais il n'est pas sûr que la somme disponible de 600 millions permette de satisfaire les demandes d'emprunt susceptibles d'être présentées d'ici la fin de l'année, notamment par les agriculteurs ayant subi des pertes du lait de la fièvre aphteuse.

De ce rapide examen, il résulte que la situation est très inquiétante, angoissante même. Il est vain d'espérer équiper, moderniser notre agriculture, si nous ne pouvons pas mettre à sa disposition des crédits plus importants.

Il faut remarquer d'ailleurs que la demande de crédits de l'agriculture française est très faible et que celle-ci est, heureusement, parmi les moins endettées du monde.

230 milliards de prêts en cours au 31 décembre 1951 sur 2.205 milliards représentant le total des crédits accordés à la même époque à l'ensemble de l'activité nationale, c'est une

proportion bien modeste et inférieure même à la part elle-même bien insuffisante du revenu de l'agriculture dans le revenu national (10 % des prêts au lieu de 16 % des revenus).

Il faut signaler aussi que l'action du Crédit agricole ne se manifeste pas avec un égal bonheur dans tous les départements ; il y a plus de disponibilités et par conséquent plus de possibilités de prêts dans les départements riches que dans les départements pauvres et l'on pourrait souhaiter que la solidarité s'étendît d'une manière plus effective à l'ensemble du territoire national.

Dernier point enfin, c'est en période de crise, quand les besoins sont les plus grands, que les disponibilités risquent d'être les plus faibles par suite du retrait des fonds. Pour cette raison encore, une compensation nationale serait souhaitable.

Le Congrès sera unanime à demander au gouvernement un très fort relèvement des dotations du Crédit agricole pour lui permettre de remplir pleinement son rôle et pour solliciter en particulier, dans l'immédiat, l'autorisation pour cette grande institution d'émettre à son profit et au bénéfice des prêts d'intérêt agricole et rural, un emprunt qui pourrait être indexé sur une de nos grandes production agricoles, le blé notamment.

ENSEIGNEMENT ET FORMATION PROFESSIONNELLE

S'il est un secteur qui souffre d'une cruelle insuffisance de crédits et de moyens, c'est incontestablement celui de l'enseignement agricole et de la formation professionnelle des jeunes ruraux.

Cette situation dont le caractère alarmant a été si souvent dénoncé ne doit pas durer plus longtemps.

L'amélioration du niveau moyen de technicité des exploitants est l'objectif le plus important à atteindre au cours des années qui viennent. Je suis pour ma part surpris de la modicité des crédits prévus à cet effet dans les divers projets que j'ai eu loisir de consulter concernant l'établissement du deuxième plan de modernisation.

Quelle est la situation actuelle ?

L'enseignement supérieur est pour nous un sujet de fierté. Nos grandes écoles nationales ont acquis une renommée qui dépasse nos frontières ; elles forment des techniciens dont la valeur les place au premier rang dans le monde. On ne peut que regretter que leur culture générale et leur formation personnelle donne trop souvent à ces jeunes hommes la tentation et la possibilité de s'éloigner de la terre une fois leurs études terminées.

Notre enseignement secondaire agricole comprend sept écoles régionales, une trentaine d'écoles pratiques et spécialisées, écoles d'industrie laitière notamment ; c'est tout et c'est bien peu.

On estime qu'il touche 1.800 à 2.000 élèves.

La situation n'est pas meilleure dans le domaine de l'enseignement de base agricole ou ménager et de la formation professionnelle.

On estime que 8 à 10 % des adolescents ruraux fréquentent les établissements publics : écoles d'hiver, cours post-scolaires, cours par correspondance ; chez les filles, la situation est encore plus décevante : on compterait en tout et pour tout 100 écoles et centres publics.

L'enseignement privé, comportant centres d'apprentissage, maisons familiales, cours itinérants ménagers organisés souvent par la Mutualité sociale agricole, cours par correspondance, doublerait le chiffre de l'enseignement public.

Sur 150.000 adolescents ruraux — garçons et filles — 20 % au maximum bénéficient de l'enseignement agricole, et les 2/3 d'entre eux ne reçoivent que des cours par correspondance.

Cette misère n'est nullement surprenante si l'on consière l'extrême modicité des crédits accordés à l'enseignement agricole.

Comparons les chiffres :

Le budget de fonctionnement de l'exercice 1952 prévoyait :

— pour l'enseignement technique industriel : 23 milliards 567 millions ;

— pour l'enseignement professionnel agricole : 718 millions.

Si l'on ajoute aux crédits de l'enseignement agricole inscrits au budget du ministère de l'Agriculture ceux qui sont prévus par le ministère de l'Education nationale pour les cours post-scolaires agricoles fixes ou itinérants, on obtient un total de 718.000.000 + 500.000.000 environ = 1.218 millions tout au plus pour l'enseignement professionnel agricole.

Entendez-moi bien : il ne saurait être question de s'élever contre l'importance des sommes affectées à l'enseignement technique industriel. Nous savons trop que nous avons encore beaucoup à faire en ce domaine, pour ne pas féliciter très vivement nos amis André Morice et Jean Masson de l'œuvre magnifique accomplie rue de Châteaudun.

De même nous ne pouvons que nous réjouir en apprenant par le président André Marie que 56 milliards supplémentaires pourront être affectés à l'équipement de l'enseignement technique au cours des cinq prochaines années. Mais comment pourrions-nous supporter plus longtemps une telle inégalité de traitement ?

Quand se décidera-t-on à tirer les conséquences de cette vérité incontestable que le métier d'agriculteur est un des plus difficiles qui soit ?

Qui d'entre nous ne sait combien l'agriculture a besoin d'une élite informée des progrès de la science et de la technique moderne pour pouvoir jouer son rôle dans l'économie na-

tionale ?... Qui ne sait combien ses organismes de coopération, de crédit, de mutualité, ont besoin de cadres experts et capables ?

Le parti d'Edouard HERRIOT et de Henri QUEUILLE qui, a des titres divers, se sont si souvent penchés sur les problèmes de la terre et de l'enseignement, le parti radical, se doit d'entreprendre immédiatement cette œuvre.

On nous annonce depuis des années un projet de loi relatif à l'enseignement professionnel agricole :

Nos groupes parlementaires ont le devoir de déposer des propositions en ce sens.

Si vous me le permettez, je vous apporterai quelques suggestions qui s'inspirent pour partie d'une récente étude faite par un certain nombre de personnalités du corps enseignant et des services agricoles départementaux.

Je pense qu'il faudrait prévoir un enseignement agricole public comportant trois degrés :

Au premier degré : L'enseignement serait obligatoire pour tous les jeunes ruraux âgés de 14 à 18 ans.

Il est sage d'estimer que les jeunes gens ne sont réellement aptes à recevoir une formation théorique et professionnelle qu'après avoir acquis une certaine maturité. C'est pourquoi, les deux premières années, les adolescents ne seraient tenus qu'à suivre des cours du soir ou des cours par correspondance, afin d'éviter qu'ils ne perdent l'habitude du travail intellectuel. Ces cours seraient néanmoins d'une fréquentation obligatoire sanctionnée par des mesures telles que le retrait des allocations familiales.

Les deux années suivantes, garçons et filles devraient suivre obligatoirement les cours des centres intercommunaux ou cantonaux qui seraient des centres publics d'enseignement et de formation professionnelle.

Chaque centre intercommunal comprendrait deux sections :

Une section filles confiée à un professeur femme titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement ménager agricole du premier degré.

Une section garçons confiée à un professeur homme titulaire du certificat d'aptitude à l'enseignement agricole du premier degré.

En outre, certains enseignements spéciaux et certains travaux pratiques, pourraient être assurés par des agriculteurs, des artisans, des spécialistes qualifiés tels que experts agricoles, docteurs-vétérinaires, qui seraient recrutés localement.

La durée de l'enseignement dans ces centres intercommunaux serait de deux ans à raison de 150 heures par an, soit deux journées par semaine, du 1er novembre au 1er mars en principe. On pourrait ultérieurement prévoir 3 journées par semaine.

Ces études seraient sanctionnées par l'attribution d'un brevet d'aptitude agricole.

Les centres de formation professionnelle agricole privés existant actuellement pourraient être agréés comme centres publics.

Le personnel enseignant serait rémunéré par l'Etat, les locaux construits ou aménagés par les communes qui bénéficieraient d'une subvention de l'Etat.

Les maîtres itinérants agricoles, les instituteurs spécialisés dans l'enseignement agricole, de même que les enseignants qualifiés des centres privés, seraient incorporés dans le corps enseignant à créer.

Il va sans dire que tous ces techniciens seraient occupés, en dehors de la session annuelle, à suivre leurs élèves dans l'apprentissage à la ferme et qu'ils constitueraient ce corps de conseillers agricoles qui fait tant défaut à l'agriculture française.

Au deuxième degré : Le nombre des écoles d'agriculture devrait être très fortement accru à raison d'une par département, avec un minimum de soixante pour la France entière.

En dehors de ces écoles du second degré, seraient conservées ou créées des écoles spécialisées et des écoles régionales.

Au troisième degré : Le troisième degré correspondrait à l'enseignement supérieur actuel.

Il n'est pas possible, faute de temps, d'analyser ici dans le détail un projet d'une telle ampleur, mais je crois pouvoir affirmer deux choses :

Il serait vain de prétendre rénover notre agriculture si on n'assurait pas à tous les jeunes ruraux un minimum de formation professionnelle.

Il est pareillement incontestable que ce résultat ne saurait être obtenu que par l'implantation à la base d'un enseignement agricole du premier degré généralisé, neutre, et effectivement obligatoire.

L'ordre de grandeur des dépenses à prévoir serait de 50 milliards en 6 ou 8 ans pour la création de l'équipement des centres et des écoles nouvelles et de 8 à 10 milliards par an pour le fonctionnement.

Ces sommes restent très inférieures à celles consacrées actuellement à l'enseignement technique industriel.

Si nous ne sommes pas capables de vouloir et de réaliser cet effort, nous continuerons comme on le fait depuis 1848 à errer dans le domaine des velléités et des lamentations stériles.

RECHERCHE ET VULGARISATION DU PROGRES

L'augmentation de la production à attendre du progrès reste considérable.

L'installation de l'institut de la recherche agronomique a marqué un effort important et heureux.

Les lourdes pertes infligées à l'économie agricole par l'épidémie de fièvre aphteuse nous amènent à déplorer les insuffisances du laboratoire de la recherche vétérinaire à Alfort. Manque de personnel, manque de locaux, manque de crédits ont été maintes fois dénoncés. Les efforts accomplis par nos chercheurs nous portent à espérer que le cheptel français pourra être mieux protégé à l'avenir contre une semblable épidémie.

Des résultats substantiels ont été obtenus dans la sélection des semences, le desherbage, la lutte contre les parasites végétaux.

Il reste évidemment beaucoup à faire ; nous devons multiplier nos stations de recherche et d'expérimentation et établir une coordination plus étroite entre la recherche et l'utilisation.

Mais il est bien vrai de dire que, s'il reste beaucoup à faire dans le domaine de la recherche, on pourrait obtenir d'importants résultats par l'application généralisée des données actuellement acquises — ce qui nous conduit à traiter le problème essentiel de la *vulgarisation.*

C'est par la vulgarisation, complétée par une aide technique et financière importante, qu'il sera possible de faire pénétrer le progrès dans les exploitations insuffisamment évoluées, d'accroître leur production et leur productivité.

Il m'est agréable de souligner que dans ce domaine le ministère de l'Agriculture a pris une initiative très heureuse en prévoyant dans les budgets de fonctionnement et d'investissements pour 1952 des crédits destinés à la vulgarisation.

Ces crédits, primitivement fixés à 4 milliards et ramenés à 2,5 milliards, ont été utilisés à la création de secteurs témoins dans 25 départements. Ils permettent d'attribuer des subventions et des prêts à taux réduits aux agriculteurs qui acceptent de mettre en œuvre les moyens qui leur sont recommandés pour améliorer et transformer leurs conditions d'exploitation.

L'effort devra porter sur toutes les productions et sur toutes les branches d'activité :

Apports d'amendement calcaire dont l'abandon est si préjudiciable à nos rendements.

Utilisation rationnelle des engrais — Choix des semences — Desherbage.

Production intensive des fourrages artificiels, pratique de l'ensilage, soins aux prairies et au foin récolté trop tard dans 90 % des cas.

Sélection animale ; élimination des maladies ; alimentation appropriée.

Exploitation rationnelle de la basse-cour dont on pourrait si facilement augmenter les revenus.

Toutes ces opérations devront être conduites avec le seul souci de la *rentabilité.*

Il est permis d'attendre beaucoup de l'exemple ainsi donné en divers points de notre territoire ; ses résultats ne peuvent que confirmer les expériences heureusement tentées dans le passé, avec des moyens plus limités, par l'A. G. P. B.

Cet effort devra être étendu à l'ensemble des départements insuffisamment productifs ; il sera nécessaire d'y renforcer le cadre des Services agricoles, contrairement à ce que l'on fait actuellement : les services les plus étoffés sont en effet dans les régions où la limite du progrès est le plus près d'être atteinte.

Il faudra installer des conseillers agricoles, ce qui sera facile dans le cadre du projet d'enseignement agricole précédemment développé.

S'il est une notion qui devra être l'objet de tout l'attention des divers services intéressés, c'est la notion *d'économie rurale* si souvent perdue de vue.

La recherche de l'économie dans l'emploi du machinisme s'impose particulièrement dans la petite et moyenne exploitation, tant il est vrai que le suréquipement peut nuire autant à la rentabilité que le défaut ou l'insuffisance d'équipement ; la constitution de coopératives d'utilisation du matériel agricole devra être le plus souvent recommandée.

Il est toujours possible d'obtenir d'une terre ou d'un animal une très forte production, mais l'essentiel est de l'obtenir au « meilleur prix ».

On sera amené ainsi progressivement à accroître la productivité de la petite exploitation, puis il faudra franchir une étape de plus, en établissant dans chaque région le « seuil de rentabilité » de l'exploitation par rapport à son étendue.

On arrivera à définir pour chaque région la « ferme marginale », c'est-à-dire celle qui, en fonction des productions les mieux adaptées à la région, utilisant les techniques modernes à sa portée, possédant un outillage adapté et rentable, et assurant le plein emploi d'un travailleur, permet à celui-ci et à sa famille d'avoir un revenu au moins égal à celui d'un ouvrier qualifié.

Quant aux exploitations inférieures à la dimension minimum définie par le seuil de rentabilité, elles devront être regroupées, à moins que la création d'ateliers artisanaux ou la décentralisation d'usines puisse offrir aux petits exploitants agricoles un complément d'activité.

Il est bien entendu que ces normes de rentabilité ne devront être présentées aux agriculteurs que sous forme de conseils en dehors de toute obligation ; l'exemple et l'effort de persuasion seront les seules armes de nos pionniers du progrès agricole.

CHAPITRE VI

Problèmes particuliers à quelques grandes productions agricoles

La part des diverses productions dans le revenu brut de l'agriculture s'est sensiblement modifiée par rapport à l'avant-guerre ; c'est ce qu'illustre le tableau ci-dessous, extrait du rapport de M. LEROY.

	1938	1950	1951
Viande	21 %	24 %	29 %
Blé	16 %	11 %	10 %
Lait	12 %	16 %	17 %
Volailles-œufs	11 %	13 %	13 %
Vin	12 %	12 %	10 %

BLE ET CEREALES SECONDAIRES. L'O. N. I. C.

Production et prix.

La production de blé en France, en 1952, peut être considérée comme satisfaisante ; la récolte est estimée par les Services officiels à 83 millions de quintaux au lieu de 71 millions en 1951 et le rendement moyen serait légèrement supérieur à 19 quintaux.

La fixation du prix du blé a provoqué des incidents qui restent présents à la mémoire de chacun.

Il est certain que l'augmentation du prix du pain risquait de compromettre la politique gouvernementale de stabilisation et de mettre fin à une tentative dont le succès importe à tous les Français.

Il semble qu'une volonté de conciliation plus poussée aurait permis d'éviter, ou tout au moins d'atténuer, certaines réactions qui étaient justifiées ; il en aurait sans doute été ainsi notamment si la baisse substantielle des engrais consentie récemment était intervenue dès le 1er août.

Si tant de conflits éclatent, si tant d'incompréhensions apparaissent à l'occasion de la fixation du prix du blé, c'est parce que ce problème est toujours porté sur le plan psychologique, alors qu'il devrait demeurer sur le plan économique.

Le prix du pain est un prix étalon, un prix symbole, nous dit-on. Il doit donc être fixé le plus bas possible. On oublie que moins de dix Parisiens sur cent achètent du pain à 45 francs le kilog et que les autres lui préfèrent le pain fantaisie à 135 francs.

On oublie que le Français consomme de moins en moins de pain et que cette denrée alimentaire intervient très faiblement dans le budget du travailleur.

La défense bien comprise du consommateur ne consisterait-elle pas au contraire à favoriser l'amélioration de la qualité du pain par la réduction du taux de blutage, même si cette mesure devait entraîner la majoration du prix de quelques francs.

N'est-ce pas en encourageant la consommation de cet aliment qui est de très loin le meilleur marché eu égard à sa valeur nutritive, qu'on assurerait effectivement une réduction des dépenses alimentaires des Français.

N'est-il pas surprenant qu'il soit aussi difficile d'introduire un peu plus d'objectivité et de réalisme dans le gouvernement des hommes et l'administration des choses ?

Les débouchés.

Il y aurait le plus grand intérêt à accroître en France la production de blé, à la fois par l'amélioration du rendement et par l'augmentation au moins provisoire des surfaces qui sont tombées de 6 millions et demi d'hectares avant 1914 à 5 millions 300.000 ha en 1938 et 4 millions 300.000 ha actuellement.

Nous avons pour cette céréale des débouchés au delà de nos frontières et dans le cadre même de la communauté française.

Si l'Afrique du Nord est de plus en plus en mesure de nous fournir les quatre millions de quintaux de blé dur que nous lui demandons, ses besoins en blé tendre augmentent chaque année par suite de l'accroissement rapide de la population indigène et de la faveur toujours plus grande que celle-ci réserve au pain de froment.

Nous devons d'autre part affecter 2,5 à 3 millions de quintaux de blé au ravitaillement des territoires d'Outre-Mer.

L'Union Française nous offre donc, en dehors de la Métropole, un débouché assuré pour 3 à 5 millions de quintaux que l'on peut espérer élargir dans l'avenir.

Mais regardons l'Europe occidentale ; il lui manque 150 millions de quintaux de blé pour assurer son propre ravitaillement. Il en manque 56 aux six pays membres du Pool charbon-acier.

Sur ce total, 42 millions sont couverts dans le cadre de l'accord de Washington ; il reste donc 12 millions à trouver hors « accords de Washington », la France étant parmi les pays d'Europe occidentale le seul qui puisse devenir surproducteur en permanence et exportateur.

Il faut noter cependant — et ceci est très important — que la position de la France ne pourra être exactement déterminée qu'en fonction du déroulement des négociations pour la com-

Le gouvernement a pris cette année une décision inédite en réduisant à 30 grammes le taux de matière grasse du lait livré à la consommation publique. Cette mesure était doublement justifiée par le souci d'assurer au producteur la rémunération prévue par les dispositions antérieures sans augmenter le prix du lait à la consommation et en même temps d'accroître la production du beurre.

Cet expédient que les circonstances exceptionnelles de l'été 1952 légitimaient, n'est pas sans inconvénients.

Il est à craindre que, en abaissant la qualité du lait livré en nature, on réduise encore le taux de la consommation déjà si faible en France.

Le Français consomme 87 litres de lait par an, l'Anglais 154 litres, le Hollandais 157, le Danois 174, le Norvégien 242...

Or, le lait en nature est comme le pain, une denrée alimentaire peu coûteuse ; encourager la consommation du lait en livrant un produit de qualité, alibile, propre et sain, n'est-ce pas servir les intérêts du consommateur ?

Débouchés et avenir de la production.

La production du lait en France a dépassé très nettement le niveau de 1938 ; elle a atteint 160 millions d'hectolitres en 1951 contre 135 millions avant 1939 ; certains redoutent la surproduction et l'effondrement des prix.

Il semble que ce risque ne soit pas très grave, car les débouchés intérieurs peuvent être sensiblement accrus ; la consommation du beurre et des fromages est en progression constante ; celle du lait pourrait l'être, grâce à une propagande bien conduite ; dans l'éventualité fort souhaitable d'une augmentation générale du pouvoir d'achat, la marge d'accroissement de la consommation serait très importante.

Nous avons aussi des débouchés à développer en Afrique du Nord et dans nos territoires d'Outre-Mer au fur et à mesure que s'élève le niveau de vie des populations indigènes.

Il ne semble pas, par contre, que nous puissions espérer des débouchés importants dans le cadre de la communauté européenne, d'une part parce que les besoins en produits laitiers des diverses nations de l'Europe occidentale sont d'ores et déjà satisfaits, d'autre part parce que nos prix sont assez loin d'être « compétitifs » dans ce secteur du marché international.

Ce fait s'explique certes par notre retard technique dans le domaine de la sélection et de l'alimentation, mais aussi par la relative médiocrité des conditions géographiques et climatiques dans lesquelles sont placées certaines de nos régions de production laitière.

Il n'est donc pas possible d'atteindre en France un rendement moyen et un prix de revient comparable à ceux obtenus dans des pays aussi favorisés par la nature que la Hollande ou le Danemark.

En conclusion, la production du lait doit normalement se développer dans le cadre de la politique « d'amélioration de la productivité » que nous préconisons ; un très gros effort est à faire pour améliorer la qualité et réduire le prix de revient.

Mais il serait imprudent de « pousser » à l'accroissement sans limites et à l'extension d'une production qui ne peut guère espérer trouver des débouchés en dehors des frontières de la communauté française.

VIANDE — ELEVAGE — GRANDES MALADIES DU CHEPTEL

Le cheptel bovin, en particulier, a été lourdement éprouvé par la fièvre aphteuse ; il est donc normal que la production de la viande soit, cette année, inférieure à la demande du consommateur et que en l'absence de tout stock, dans ce domaine aussi, le gouvernement ait été conduit à réaliser des importations ; mais en cette matière, nous ne saurions trop recommander à nos hommes d'Etat d'être prudents, s'ils ne veulent pas s'exposer à décourager la production notamment celle du porc.

Ce qui paraît le plus surprenant, c'est que l'insuffisance de la production de la viande soit apparue en France dès 1951, alors que l'épidémie de fièvre aphteuse n'avait encore causé aucun dommage.

Tandis qu'en 1950, nos exportations de viande avaient contribué à l'équilibre de notre balance commerciale et que nous pouvions espérer conserver des débouchés riches de promesses pour notre économie agricole, nous avons dû au milieu de 1951, par la suite de la hausse des prix de la viande en France, interdire les exportations et au contraire réaliser de grosses importations.

Comment expliquer cette situation ? A la fois, semble-t-il par un accroissement de la consommation et une diminution de la production.

La consommation annuelle de viande par tête d'habitant aurait passé, d'après les statistiques internationales :

en Belgique	de 46	kgs	en 1939	à 43	kgs	en 1949-50
en Allemagne	de 51	»	»	à 29	»	»
en Suisse	de 56	»	»	à 45	»	»
en Danemark	de 75	»	»	à 65	»	»
en Grande-Bretagne	de 60	»	»	à 51	»	»
en France	de 53	»	»	à 57	»	»

Non seulement le Français consomme plus de viande qu'avant-guerre, mais encore il exige de la meilleure qualité. Ceci nous oblige à importer des morceau de choix et à exporter les devants de bœuf et le gras de porc.

Cette constatation confirme que le Français recherche une alimentation de qualité, coûteuse et variée ; c'est peut être comme on le dit parfois parce qu'il a atteint un haut degré de civilisation. Nous nous en réjouirions pleinement si notre pauvreté et l'ampleur de nos tâches ne semblaient devoir nous inspirer un peu plus de sagesse.

Les statistiques qui ne peuvent être que très approximatives en cette matière font apparaître une augmentation de la production de la viande en 1950 et une diminution en 1951.

D'après les chiffres donnés par M. le ministre de l'Agriculture à la tribune de l'Assemblée nationale, la production aurait passé de 1.923.000 tonnes en 1938 à 1.995.000 tonnes en 1950 et 1.915.000 tonnes en 1951.

Selon d'autres sources, la production d'avant-guerre ne dépassait pas 1.800.000 tonnes.

Quoi qu'il en soit, il apparaît souhaitable de produire plus de viande dans notre pays pour faire face à l'accroissement des demandes intérieures et extérieures, à condition d'organiser les marchés.

L'élevage.

Nous avons beaucoup à faire dans le domaine de la sélection animale et si certaines de nos races laitières sont remarquables, il y a encore beaucoup trop de secteurs où l'idée même de sélection n'a pas pénétré.

L'insémination artificielle a cependant permis de rapides progrès depuis 1945 ; elle doit être encouragée ; il y a de même beaucoup à attendre de la généralisation du contrôle laitier et beurrier qui n'est que trop rarement pratiqué dans notre pays.

L'élevage ovin doit être développé ; les progrès réalisés tant dans la sélection que dans la lutte contre les maladies font que l'élevage du mouton ne doit plus être considéré comme une production complémentaire, mais comme une production essentielle, capable d'assurer aux plus riches comme aux plus pauvres de nos terres la meilleure rentabilité.

Si l'on considère que la viande de cet animal fait l'objet d'une demande toujours accrue, que la laine est une matière première précieuse pour notre industrie et que son achat à l'étranger est très onéreux pour notre économie, rien ne doit être négligé pour accroître la quantité et améliorer la qualité des produits.

L'aviculture est une source importante de revenus pour l'exploitation familiale ; sa rentabilité peut et doit être largement accrue par l'observation de méthodes rationnelles d'exploitation.

Les grandes maladies du cheptel.

Il importe d'entreprendre l'élimination des grandes maladies du cheptel qui, telles que la tuberculose, la brucellose, la stérilité, les maladies parasitaires, causent chaque année à l'agriculture des pertes évaluées à une centaine de milliards.

La lutte contre la tuberculose bovine notamment devra être poursuivie avec des moyens beaucoup plus puissants pour permettre à la France de combattre avec le même succès que d'autres pays ce terrible fléau qui cause aux agriculteurs des pertes matérielles considérables et constitue un danger pour la santé publique.

Dans l'évaluation des pertes donnée ci-dessus, il n'est pas tenu compte de l'épidémie de fièvre aphteuse qui en 1952 est au premier rang de l'actualité.

Cette épizootie, heureusement en régression, a certainement, elle aussi, imposé à l'économie agricole la perte d'une centaine de milliards.

Son évolution, sa généralisation ont causé une surprise d'autant plus vive qu'on avait trop espéré d'un moyen nouveau de protection : la vaccination.

Cet échec relatif est dû à l'insuffisance de la production de vaccin et aux circonstances atmosphériques, un été sec et chaud aggravant toujours considérablement la contagiosité de la maladie et la mortalité.

Il est cependant permis d'envisager l'avenir avec un certain optimisme : d'une part la vaccination s'est révélée très efficace et a protégé 4 à 5 millions d'animaux, d'autre part, la capacité de production de l'Institut français de la fièvre aphteuse de Lyon a été quadruplée ; en y ajoutant celle de l'Institut de Tours, on est dès maintenant en mesure de faire face à tous les besoins ; enfin la mise au point d'un nouveau vaccin serait de nature à améliorer encore les possibilités de protection de notre cheptel.

Il semble donc possible pour l'avenir de maîtriser un éventuel retour offensif de l'épidémie et d'assurer la protection définitive de notre cheptel par la *vaccination obligatoire* et *l'application de mesures sanitaires très sévères.*

LE VIN

Le problème viticole est incontestablement le plus grave parmi ceux — et ils sont nombreux — qui dans le secteur économique agricole s'imposent à l'attention des Pouvoirs publics.

La crise viticole frappe essentiellement les producteurs de vin de consommation ordinaire ; elle se caractérise par la mévente, l'existence de stocks importants évalués à 16 ou 17 millions d'hectolitres au 31 août 1952 et des prix insuffisants qui ne permettent pas une juste rémunération de l'effort du producteur et la garantie d'un niveau de vie convenable.

Alors que, en 1950, le plan BONNAVE comportait comme prix plancher le taux de 360 francs le degré hecto, en 1952, tandis que le coût de toutes choses a subi les augmentations que chacun sait, les prix restent inférieurs au taux officiel de 320 francs.

Le prix du vin est au coefficient 20 par rapport à 1939, le soufre et le sulfate de cuivre atteignent les coefficients 34 et 50, compte non tenu de la récente baisse de 14,5 % sur ce dernier produit.

Il y a lieu de noter que cette situation inquiétante est due essentiellement aux excédents de la récolte de 1950 qui a atteint 61 millions d'hectos pour la Métropole et 11 millions et demi pour l'Algérie.

Les récoltes de 1951 et de 1952 correspondent à peu près aux besoins de la consommation qui se sont sensiblement accrus.

Le problème consiste donc à éliminer du marché le surplus correspondant à la récolte excédentaire de 1950 et la prolongation de la crise est due à ce que depuis deux ans les mesures nécessaires n'ont pas été prises.

Cette situation excédentaire n'est pas nouvelle ; on en a connu de semblables avant 1939. Le statut viticole promulgué en 1935 a permis à la viticulture de franchir sans trop de dommages des caps difficiles, mais cette règlementation a été amputée de quelques unes de ses dispositions essentielles par le gouvernement de Vichy.

Par ailleurs, une modification sensible de la structure du vignoble appelle une réadaptation de ce statut.

La distillation est une mesure inévitable dans le présent ; elle est onéreuse pour la collectivité et pour le producteur et tous les efforts doivent tendre à en limiter l'application dans l'avenir. Du moins devrait-elle affecter par priorité les vins impropres à la consommation, les vins non marchands, les vins de pressoir, vins de lie, vins de bourbe qui doivent inévitablement disparaître. Mais il est nécessaire d'adopter d'urgence un plan de redressement de la viticulture française. Le gouvernement a annoncé le dépôt d'un projet de loi et nous demandons instamment que les Assemblées parlementaires le discutent dans le meilleur délai.

Nous accordons un préjugé favorable aux dispositions annoncées et notamment à celles qui permettraient une amélioration de la qualité et à celles qui inciteraient les producteurs à échapper à la distillation en destinant leur vin à une utilisation plus intéressante pour la collectivité.

Nous pensons aussi qu'il faudra se résigner à la détermination des régions à vocation viticole, quelles que soient nos craintes devant un interventionnisme aussi caractérisé.

Enfin, la Caisse annexe de la viticulture pourrait être rétablie sous certaines conditions.

Gouvernement et Parlement devront prendre leurs responsabilités et exercer toute leur sagacité à mettre fin à une crise dont la gravité met en cause la prospérité et la vie même d'un secteur très important de l'agriculture française qui doit être libéré de l'angoisse qu'il connaît depuis deux ans.

Pour l'immédiat, nous n'avons pas d'observations particulières à présenter sur l'organisation de la présente campagne qui a été définie récemment par décret ; le vin bénéficie d'une dérogation au décret du 11 septembre 1952 sur le plafonnement des prix.

Le système des deux prix ; prix plancher à 290 francs le degré hecto, prix plafond à 320 francs donnera plus de souplesse à la libération des tranches.

Il va sans dire enfin que le gouvernement, en collaboration avec les organisations professionnelles devra s'efforcer de développer l'exportation, non seulement de nos vins nobles « ambassadeurs du prestige français », mais aussi de nos vins de qualité supérieure (V. D. Q. S.) et de consommation courante.

Il est permis d'espérer que ces vins pourront trouver, dans le cadre de la future communauté européenne agricole, des débouchés non négligeables.

BETTERAVES-ALCOOL

La production betteravière occupe une place importante dans l'économie agricole de notre pays ; elle est à la base d'un aliment de première nécessité, le sucre ; elle convient bien aux riches terres du Nord et de l'Ile-de-France et a tendance à s'étendre à un grand nombre d'autres régions du territoire métropolitain.

Encouragée par le plan betteravier de 1947-52, la culture de la betterave intéresse en 1952, 425.000 hectares contre 320.000 en 1938.

Sur 13 millions de tonnes de betteraves, 3 millions environ sont utilisés annuellement pour la fabrication de 3 millions d'hectolitres d'alcool, alors que le contingent autorisé est de 3.800.000 hectolitres.

La production de sucre a atteint en 1951 près de 1.300.000 tonnes contre 8 à 900.000 avant 1939.

Il faut y ajouter environ 300.000 tonnes pour les départements et territoires d'outre-mer.

En face de cette production, nos besoins sont les suivants : Métropole 1.140.000 tonnes, Algérie 129.000, Tunisie 45.000, Afrique Noire 60.000, Indochine 40.000, Maroc 190.000, soit au total : 1.600.000 tonnes.

C'est dire qu'en année normale nous pourrions satisfaire tous les besoins de la communauté française ; mais les choses ne sont pas aussi simples, parce que nous n'avons aucune organisation de l'approvisionnement en sucre de l'Union française. Certains territoires et notamment le Maroc, surtout depuis l'arrêt de la Cour de la Haye, ont la possibilité de s'approvisionner en sucre au prix international, inférieur de 25 à 30 francs par kilog au prix français.

En sens inverse, le sucre de canne est produit dans nos départements d'outre-mer à un prix de revient plus élevé que le sucre métropolitain, compte non tenu des frais de transport.

Alors que, le marché du sucre est très strictement réglementé dans l'orbite des Etats-Unis et de l'Angleterre, il importe que nous réalisions d'urgence le plan d'approvisionnement de l'Union française afin de nous réserver dans toute la mesure du possible ce débouché.

Il y a de larges possibilités d'augmentation de la consommation du sucre qui est faible dans nos territoires d'Outre-mer et même en France où cet aliment précieux et bon marché n'est utilisé qu'à raison de 27 kilogs par tête et par an contre 29 kilogs en Allemagne occidentale, 39 kilogs en Grande-Bretagne, 44 kilogs en Suisse et 49 kilogs au Danemark.

Débouchés extérieurs.

Ils sont importants, mais incertains.

L'Allemagne occidentale est largement déficitaire ; ses besoins s'élèvent à 1.500.000 ou 1.600.000 tonnes pour une production de 1 million de tonnes.

En dehors d'elle, les diverses nations de l'Occident équilibrent sensiblement leurs besoins et leurs disponibilités.

Le marché de la Suisse est strictement réservé à l'Angleterre.

En conclusion, il est possible de trouver un large débouché en Europe et spécialement en Allemagne mais pour combien de temps ? Qu'adviendra-t-il si demain ou après-demain, après la réunification de l'Allemagne, la zone de l'Ouest bénéficie des excédents importants de la zone orientale ?

Cette question est d'importance et mérite d'être étudiée dans le cadre européen avec circonspection, étant entendu que la production sucrière exige des investissements considérables et qu'il est hasardeux de s'équiper en vue d'un marché dont la physionomie peut changer à plus ou moins longue échéance.

Il faudra aussi étudier la question de l'aide à l'exportation rendue nécessaire par l'importance des charges fiscales et sociales qui pèsent sur le sucre français.

Dans l'immédiat, des difficultés ne manqueront pas de surgir à l'occasion de la fixation du prix de la betterave pour la récolte 1952. Cette récolte sera déficitaire en raison de la sécheresse de l'été dernier ; la diminution du rendement devrait aboutir à une augmentation du prix que le gouvernement aura bien des difficultés à intégrer dans la politique qu'il s'est assignée.

Mais, au dela de cette fixation de prix, il importe de renouveler le contrat qui pendant cinq ans a réglé les rapports entre l'Etat, les producteurs et les transformateurs.

L'alcool.

Ce nouveau contrat doit comporter une réduction de la fabrication de l'alcool.

Il est agréable de constater que planteurs et industriels sucriers sont également conscients de cette nécessité nationale et qu'ils envisagent de diminuer de 900.000 hectolitres la production annuelle de l'alcool.

Une première question mérite d'être tranchée : l'utilisation de l'alcool à la fabrication en France du caoutchouc synthétique est-elle possible ? Serait-elle rentable ou tout au moins utile à l'économie nationale, à l'équilibre des comptes et à la sécurité du pays ?

On devrait ensuite fixer la quantité d'alcool qui pourrait être utilisée rationnellement dans la fabrication des carburants ou pour d'autres usages industriels.

Il serait alors possible de déterminer le contingent d'alcool à fournir par la production betteravière pour une récolte minima ; ce contingent correspondrait à la quantité utilisable économiquement ou, tout au moins, à des fins d'intérêt national.

Compte tenu des résultats de ces évaluations, il nous faudra faire porter notre principal effort sur la production du sucre dans la mesure où nous trouverons de nouveaux débouchés pour cette denrée, où bien nous résoudre à limiter les surfaces plantées.

Le service des alcools est indispensable à la stabilité des prix des divers produits agricoles, mais il est contraire à l'intérêt général de maintenir artificiellement à un niveau trop élevé une production d'alcool très onéreuse pour la collectivité.

La production de l'alcool doit constituer une soupape de sûreté précieuse pour un important secteur agricole, mais elle ne saurait être pour lui un débouché permanent et garanti.

LEGUMES ET FRUITS

La production de fruits et légumes représente selon les années de 10 à 12 % du revenu agricole global de la France.

En 1951, elle a été de 6.900.000 tonnes, dont 4.500.000 tonnes ont été commercialisées. Sa valeur globale est d'environ 170 milliards de francs.

La balance des échanges extérieurs de la France en fruits et légumes est déficitaire. En 1951, le solde négatif a atteint 45 milliards.

De grands progrès ont été réalisés depuis 1946 dans l'équipement et la recherche de la qualité.

60 stations fruitières ont été équipées au titre des investissements prévus par le plan MONNET.

La sélection des graines potagères a été entreprise avec succès.

La normalisation des produits est assez avancée ; l'application des normes est obligatoire pour l'exportation.

Les efforts doivent évidemment se poursuivre dans le sens de l'amélioration de la qualité et de la présentation pour permettre d'accroître les exportations.

Il importe tout particulièrement de réorganiser le marché intérieur pour réduire le coût de la distribution qui ne laisse couramment aux producteurs que 30 pour 100 du prix de vente et parfois moins.

Un récent rapport présenté par M. VERRET au Conseil économique propose la réforme du marché des halles centrales dont le procès n'est plus à faire ; il préconise essentiellement la création, au sein du marché des fruits et légumes, d'une « bourse sur échantillons », réservée évidemment aux produits normalisés.

Ce système présenterait des avantages évidents ; possibilité très large d'expédition par wagons complets, suppression du maximum de stades intermédiaires, suppression de déchargements et transbordements.

L'application ne peut cependant pas être immédiate et, en attendant, on devra se borner à une surveillance plus étroite de la régularité des cours.

Pommes de terre. — Je ne m'étendrai pas sur les caractéristiques de ce précieux légume, très sensible aux conditions atmosphériques, mais je désire appeler l'attention du Congrès sur l'intérêt que présente un nouveau procédé de conservation des tubercules de dimensions et de qualité inférieures pour l'alimentation des animaux ; il s'agit de l'ensilage après cuisson dans des étuveuses spéciales.

Il y a lieu de recommander la constitution de coopératives pour l'emploi de ces appareils dont la capacité journalière varie de 500 à 1.000 tonnes ; il est souhaitable que l'industrie française soit en mesure de mettre à la disposition des agriculteurs des appareils équivalents, quant aux prix et à l'utilisation, aux appareils étrangers.

Pommes à cidre. — Cette production mérite une mention particulière par son importance et les difficultés de sa commercialisation.

8 millions de tonnes, 30 milliards de francs, représentent un ordre de grandeur pour une récolte moyenne.

Les difficultés proviennent essentiellement de l'irrégularité des récoltes dont l'importance varie de 1 à 5 d'une année à l'autre.

L'amélioration de la qualité doit être *l'objectif essentiel ;* elle permettra de *remédier à cette irrégularité* et d'augmenter les quantités commercialisables.

Une propagande bien conduite, appuyée sur une aide technique et financière, devra inciter les cultivateurs à remplacer les arbres de qualité médiocre par des arbres de variétés sérieusement contrôlées, les garanties d'écoulement et de rémunération étant réservées aux fruits qui répondraient à certaines conditions minima.

La modernisation des pressoirs et des caves devraient concourir à l'amélioration de la qualité du cidre.

Une production plus régulière, de bonne qualité commerciale, favoriserait grandement les exportations qui pourraient atteindre un très grand développement dans le cadre d'un marché européen.

Il y a là une grande œuvre à entreprendre dont le couronnement devrait être l'abandon de la distillation onéreuse pour les finances de l'Etat et ruineuse pour la santé publique.

Conclusion

Au cours de ce trop long exposé, j'ai passé en revue les divers problèmes qui se posent à l'agriculture française.

J'ai indiqué que celle-ci était appelée à apporter une lourde contribution à la politique de stabilisation de la monnaie heureusement entreprise par le gouvernement et j'ai demandé à ce dernier, en votre nom, de ne point perdre de vue la nécessité d'assurer un revenu minimum à la foule de petits cultivateurs qui connaissent une existence difficile.

J'ai eu l'ambition d'aller beaucoup plus loin et en m'inspirant d'ailleurs de nombreuses études, faites par des techniciens et des économistes, de définir une politique agricole rationnelle susceptible d'assurer en même temps la prospérité de l'agriculture et celle de la nation tout entière.

Je me suis efforcé de vous démontrer que les conditions économiques du monde moderne sont telles qu'il est de l'intérêt supérieur de notre pays de développer la production et d'améliorer la productivité de son agriculture.

J'ai insisté sur le fait qu'une telle politique permettrait d'élever le niveau de vie des agriculteurs et offrirait à l'industrie des débouchés importants.

Cette politique comporte un choix que je vous demande de ratifier.

C'est le choix de l'effort, vers la rénovation, vers le progrès.

C'est le choix de la lutte au sein d'une communauté élargie aux frontières de l'Europe, c'est-à-dire aux dimensions que suppose la fécondité des efforts dans le monde moderne.

Cette politique qui tend à faire de notre agriculture une véritable richesse nationale exige une forte contribution de la collectivité.

L'éminent rapporteur du Conseil économique évalue à 346 milliards le montant des travaux à prévoir annuellement, financé à raison de 85 milliards par des subventions, 167 milliards par des prêts, 94 milliards par autofinancement.

A vrai dire, il sera difficile de ne pas accepter des abattements sur de tels chiffres qui me semblent dépasser les possibilités financières et techniques du pays.

Nos responsabilités d'hommes publics nous imposent la nécessaire conciliation entre l'idéal et le possible et là encore de faire ou de subir un choix entre les impératifs nationaux.

Mais nous demandons instamment au gouvernement d'inscrire dès 1953 dans le budget d'investissements agricoles les sommes nécessaire à la mise en train de ce programme d'équipement et d'expansion.

Nous lui demandons solennellement d'intégrer dans sa politique de redressement national une politique de rénovation agricole que nous croyons de toute notre âme, salutaire pour la nation.

Le succès de cette grande œuvre nécessite encore l'adhésion des hommes de la terre ; or, il est indéniable qu'une volonté de progrès traverse nos campagnes, que les jeunes ruraux attendent avec impatience qu'on leur ouvre ces perspectives sur l'avenir.

Leur offrir par l'enseignement le moyen de s'initier à la technique moderne, par la vulgarisation du progrès l'occasion d'en constater les résultats, voilà ce qui tout de suite doit être entrepris.

Redonner l'espoir aux jeunes, apporter un peu de joie et de confort dans les foyers de nos campagnes, voilà qui est mieux que de célébrer avec lyrisme les beautés et les vertus de la condition paysanne.

Il est certes bien normal que cette condition paysanne éveille des réactions sentimentales et affectives.

La lutte quotidienne contre les éléments, l'effort pénible et constant, le risque de perdre en une heure le fruit du labeur d'une année, voila qui trempe des caractères, qui forge des énergies, qui crée des liens indestructibles entre l'homme et la terre. Beaucoup d'hommes parmi notre élite s'énorgueillissent à juste titre de s'être formés à cette rude école.

Mais ceux qui vivent dans les chaumières de nos campagnes sont-ils nombreux à apprécier la grandeur de leur condition, ou même la beauté du paysage qui les entoure. Ils sont bien peu.

Combien plus nombreux, au contraire, sont ceux qui ont l'impression que leur fils ne pourra devenir « quelqu'un » que si on lui fait apprendre un « métier ».

Faire du paysan un agriculteur qui connaisse et qui aime son « métier » et qui y trouve la possibilité de développer sa personnalité, mettre fin à cette incompréhension qui oppose les populations des villes et des campagnes, qui oppose ceux qui estiment que l'agriculture est sacrifiée à ceux qui lui reprochent de vivre de la charité de l'Etat, telle est la grande œuvre qu'il nous faut entreprendre.

Oh ! certes, il serait singulier de la part de votre rapporteur qu'il se donnât l'illusion d'avoir découvert la notion du progrès agricole.

Il y a plus de cent ans que la seconde République instituait l'enseignement agricole généralisé et depuis, il a constamment été question de progrès, de modernisation, de machi-

nisme et d'engrais. Il suffit de vous citer un nom, celui de notre grand ami, Henri QUEUILLE, pour réaliser la valeur et la constance de l'effort qui a été fait sous la troisième République.

Des progrès réels, considérables ont été acquis et je vous l'ai indiqué au cours de mon exposé, mais sur ce quoi j'ai le devoir d'insister aujourd'hui devant vous, c'est sur le fait que par suite de l'évolution de la conjoncture nationale et internationale, *il est de l'intérêt de la collectivité tout entière d'engager des investissements pour développer la production agricole.*

Elus et militants radicaux réunis en ce beau Congrès autour de vos chefs, vous allez pendant trois jours vous pencher sur tous les problèmes que pose la vie d'une grande nation, vous allez le faire avec le sentiment des responsabilités qui pèsent sur le parti radical placé au centre de la politique de ce pays.

Son passé, ses origines terriennes, ses attaches avec nos campagnes, le réalisme de sa doctrine de bon sens et de raison nous font le devoir de nous placer au premier rang des promoteurs d'une nouvelle politique agricole française.

Cette action, nous la mènerons avec tous ceux qui voudront s'y associer, à l'exclusion des démagogues qui prétentent semer le désordre dans nos campagnes en sapant l'autorité de l'Etat, et en détruisant les disciplines nécessaires à toute société organisée.

A l'exclusion aussi des doctrinaires du stalinisme qui spéculent sur les moindres incidents, les moindres difficultés, les moindres conflits professionnels pour étendre leur entreprise de désagrégation nationale.

Les travailleurs de nos campagnes attendent de nous, des républicains de ce pays, que nous leur témoignions par des actes notre volonté d'élever leur condition sociale et d'augmenter leurs moyens de production.

Nous devons répondre à leurs vœux car — j'ai tenté de le montrer — *l'intérêt général commande qu'ils participent plus étroitement à la vie et à la prospérité de la nation.*

TABLE DES MATIÈRES

		Pages
CHAPITRE I	— La situation actuelle de l'agriculture en France	5
CHAPITRE II	— L'agriculture, élément fondamental de l'économie nationale	10
CHAPITRE III	— Conditions de l'expansion de l'agriculture française	13
CHAPITRE IV	— Les objectifs	18
CHAPITRE V	— Moyens à mettre en œuvre :	
	L'équipement	24
	La coopération agricole	31
	Le crédit agricole mutuel	32
	Enseignement et formation professionnelle	34
	Recherche et vulgarisation du progrès	37
CHAPITRE VI	— Problèmes particuliers à quelques grandes productions agricoles :	
	Blé et céréales secondaires	40
	Lait et produits laitiers	43
	Viande — Elevage — Grandes maladies du cheptel	45
	Le vin	47
	Betteraves — Alcool	49
	Légumes et fruits	52
CONCLUSION		54